Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 7
20 mai 1952

Activité de l'Organisation Européenne de Coopération Economique

Rapport

Sommaire **TABLE** **DES** **MATIÈRES**

INTRODUCTION - 50

1re PARTIE

Quelques données sur l'évolution économique récente - 52

Section 1. Production industrielle - 52

— 2. Production agricole - 55

— 3. Mouvements do prix - 56

— 4. Échanges et paiements - 60

2e PARTIE

L'action de l'O. E. C. E - 65

ANNEXE I

Expansion économique européenne

INTRODUCTION - 74

Première partie. — PROBLÈMES GÉNÉRAUX - 76

I . Les ressources disponibles - 78

Section 1. Main-d'oeuvre - 78

— 2. Pénurie de certains produits - 80

I I . La productivité - 81

I I I . Les priorités - 83

I V . Problèmes d'échanges et de balance des paiements - 83

Section 1. La balance dollar - 84

— 2. Les échanges et les paiements intraeuropéens - 86

V . La stabilité financière - 88

Section 1. Considérations générales - 88

— 2. Le financement des investissements - 89

— 3. La politique des prix - 91

Deuxième partie. — ÉTUDES PAR SECTEURS - 94

I . Charbon - 94

II. Électricité - 94

I I I . Sidérurgie - 98

I V . Agriculture - 101

V . Logement - 105

V I . Transports - 109

V I I . Main-d'oeuvre - 110

ANNEXE II

La coopération internationale dans le domaine des matières premières

La Conférence internationale des matières premières - 111

Les problèmes de matières premières - 117

L'O. E. C. E. et la C. I. M. P - 122

Tableau 1. Pays participant à la Conférence internationale des matières premières à Washington - 126

Tableau 2. Allocations C. I. M. P. des matières premières en pénurie. Allocations aux pays membres de l'O. E. C. E. - 128

ANNEXE III

Compte rendu des travaux de l'O. E. C. E. relatifs à la coopération économique dans les territoires d'outre-mer.

INTRODUCTION - 129

Cadre général du développement économique des territoires d'outre-mer - 130

Travaux entrepris dans le cadre de l'O. E. C. E. - 133

Conclusion - 143

1. Introduction

1. Depuis novembre 1951, date de la publication de son deuxième rapport pour le Conseil de l'Europe et de son rapport sur la stabilité financière et la lutte contre l'inflation, l'O. E. C. E. a consacré l'essentiel de son activité aux problèmes concernant les échanges et paiements intra européens, et à la mise en vigueur de la déclaration du 29 août 1951 par laquelle les gouvernements des pays membres ont convenu que l'objectif général de leur politique serait, pendant la période 1952- 1956, d'accroître de 25 % par rapport à 1951 la production globale de l'Europe occidentale.

2. A la suite des décisions du Conseil de l'O. E. C. E., réuni à l'échelon ministériel en fin mars 1952, l'Organisation a récemment entrepris, ou se trouve sur le point d'entreprendre, une série de travaux dont les résultats pourront être acquis seulement au cours des prochains mois. Les conditions relatives à la prorogation de l'Union Européenne de Paiements sont à l'étude : line décision à ce sujet doit intervenir avant le 30 juin 1952. Un Comité de Direction, qui vient d'être créé, va délibérer des mesures à prendre en matière de libération' des échanges. Les problèmes de stabilité financière intérieure font l'objet d'une nouvelle étude par un groupe d'experts et de fonctionnaires dont le rapport sera soumis à un Comité ministériel puis au Conseil. Les dispositions adoptées quant à l'expansion de la production sont en cours d'exécution. Enfin, la situation et les perspectives économiques des pays membres, des États-Unis et du Canada doivent faire l'objet d'un rapport qui, selon les prévisions actuelles, serait établi au début de l'a\itomne 1952. Les résultats à venir pourront seulement être exposés au Conseil de l'Europe au cours de sa session d'automne.

3. En conséquence, le présent rapport doit être regardé comme intérimaire. Il se borne, dans sa première partie, à fournir sur l'évolution économique récente les données essentielles qui éclairent les problèmes auxquels se rapporte l'activité de l'O. E. C. E., brièvement décrite dans la seconde partie.

2. PREMIÈRE PARTIE

Quelques données sur l'évolution économique récente

4. On n'essaiera pas de donner ci-dessous un tableau complet de l'évolution économique récente. Aussi bien ne dispose-t-on encore pour l'année 1951 que de données statistiques incomplètes. On se bornera à signaler quelques faits essentiels concernant les mouvements de la production industrielle et agricole, des prix, des échanges et paiements.

2.1. SECTION 1

Production industrielle

EUROPE OCCIDENTALE

5. Le niveau de la production industrielle européenne, qui s'était abaissé — comme il est normal — au cours des mois d'été, a été pour le dernier trimestre de 1951 sensiblement le même que pour le second ; et il a peu varié au début de 1952. Ces faits s'éclairent à la lumière de données antérieures. Le rythme de. la progression de la production européenne, rapide encore dans les six premiers mois de l'année 1950 (malgré une certaine stagnation dans quelques pays), s'est brusquement accéléré après le déclenchement des hostilités en Corée, et il est demeuré très élevé de juillet 1950 à fin juin 1951 : la production de cette période a dépassé de 13 % celle des douze mois précédents. La production des deux derniers trimestres de 1951 et des deux premiers mois de 1952 reste plus élevée que celle des périodes correspondantes de l'année précédente; toutefois, à partir du 4e trimestre de 1951, la progression est plus faible qu'avant les événements de Corée. - Pour janvier et février 1952, l'accroissement est de 4 % par rapport aux mois correspondants de 1951.

TABLEAU I - Indices généraux de la production industrielle de l'ensemble des pays membres (1948 = 100).

	1erTrim.	**2eTrim.**	**3e Trim.**	**4e Trim.**
1949	110	114	107	119
1950	120	124	120	137
1951	135	140	130	142
Pourcentage d'accroissement par rapport à 1949	9,0	8,8	12,1	15,1
Pourcentage d'accroissement en 1951 par rapport à 1950	12,5	13,0	8,3	3,6

NOTE : Sauf indication contraire, les statistiques figurant dans ce rapport sont tirées des Bulletins Statistiques de l'O. E . C. E . et dos Statistiques Générales et Commerce Extérieur de l'O. E . C. E .

DIVERS PAYS EUROPÉENS

6. Si l'on considère les divers pays membres, on constate que, sauf pour l'Allemagne et la Grèce, la stabilisation relative do la production au cours du second semestre de 1951 est un fait général, alors que pour les douze mois précédents les rythmes de progression avaient été très différents.

TABLEAU II - Variations de la production industrielle

	VARIATIONS du 2e trim. 1050 au 2e trim. 1951	VARIATIONS du 2° trim. 1051 au 4e trim. 1051
	%	%
Allemagne	+28	+7
Grèce	+21	+6
Belgique-Luxembourg	+20	-1
Italie	+18	-1
Autriche	+17	+2
France	+15	+1
Pays-Bas	+9	+2
Royaume-Uni	+7	-1
Irlande	+6	-4
	Turquie	+6
Norvège	+5	-1
Suède	+5	0
Danemard	+3	-3

ÉTATS - UNIS ET CANADA

7. Il est intéressant de comparer ces données avec celles concernant les États- Unis et le Canada, où l'on constate une diminution — légère pour les États-Unis, plus nette pour le Canada — de la production du 4 e trimestre de 1951 par rapport à celle du second.

TABLEAU III

	VARIATIONS du 2» trim. 1950 au 2° trim. 1951	VARIATIONS du 2° trim. 1951 au 4 e trim. 1951
	%	%
Canada	+11	-5
Etats_Unis	+15	-2

INTERPRETATION DE CES RÉSULTATS

8. L'ampleur des différences constatées entre les différents pays quant au rythme d'accroissement de la production dans la période juillet 1950-juin 1951 s'explique dans une large mesure par le fait que certains pays avaient déjà atteint avant les événements de Corée un niveau très élevé d'emploi de leur capacité de production et de leur main-d'oeuvre alors que d'autres — en fait les six pays en tête du tableau II — disposaient encore de réserves. On notera de plus — sans entrer dans une analyse qui déborderait le cadre du présent exposé — que dans certains pays la pénurie de matières premières essentielles pour leurs industries a gêné particulièrement l'expansion, et que l'effort de réarmement a impliqué des difficultés de reconversion, alors que dans quelques autres pays les mesures très énergiques prises pour maîtriser l'inflation ont freiné la production, comme le signalait déjà le rapport de novembre 1951 sur la stabilité financière intérieure.

9. La stabilisation relative de la production depuis le 3e trimestre de 1951 correspond à une diminution de la marge de capacité productive inemployée, aux difficultés de la reconversion et à une diminution de la demande dans certains secteurs.

10. En période de reconversion, les nécessités de réoutillage, de restockage, de recrutement de la main-d'oeuvre qualifiée, etc..., retardent le démarrage de fabrications nouvelles. De plus, les statistiques de production ne tiennent pas compte des produits en cours de fabrication dans les ateliers, d'où une baisse purement apparente des indices.

11. On observe d'ailleurs de grandes différences selon les branches d'industrie. Pour les industries d'équipement, la progres- | sion continue dans la plupart des pays, alors que pour d'autres industries la production diminue. C'est le cas, par exemple, aux États- Unis pour l'industrie automobile, affectée par la reconversion, aux États-Unis comme en Europe pour les industries textiles. Les difficultés rencontrées par

ces dernières correspondent à la réaction du public qui avait accru ses achats et qui les réduit normalement lorsqu'une baisse des matières premières succédant à une hausse très forte fait espérer une baisse de prix des articles manufacturés; elles correspondent aussi à un certain suréquipement de ces industries, devenu manifeste depuis le retour de l'Allemagne et du Japon sur les marchés d'exportation.

RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI DE MAIN - D'OEUVRE

12. Pour que s'opère un transfert de maind'oeuvre et de ressources vers les industries en cours d'expansion, des ajustements sont nécessaires. Ils sont parfois pénibles. La lenteur de ces transferts accroît le chômage, qui cependant demeure faible dans la plupart des pays.

13. Les accroissements de chômage signalés au cours des derniers mois sont principalement localisés dans l'industrie textile et dans celle du vêtement. C'est le cas du Royaume- Uni où le chômage total reste limité à un faible pourcentage de la population civile active. Il en est de même, dans une certaine mesure, pour la Belgique. Aux Pays-Bas et au Danemark, l'augmentation de chômage, plus générale, reste au total limitée. En Suisse, le chômage, déjà très faible, a encore diminué, et l'on y enregistre une augmentation du nombre des travailleurs étrangers. Quant aux pays où il existe un chômage structurel, on constate une légère amélioration en Allemagne et en Autriche, tandis qu'en Italie, où la situation est restée stationnaire, un grave problème continue à se poser. Dans les autres pays, le nombre total des chômeurs n'a pas varié de façon sensible.

2.2. SECTION 2

Production agricole

14. En ce qui concerne la production agricole globale des pays membres, on enregistre les résultats suivants :

TABLEAU IV - Indices[1] de la production agricole[2] de l'ensemble des pays membres (1934-38 = 100).

	1947/48	1948/49	1949/50	1950/51
Production totale	81	95	104	111
Produits de l'élevage	73	87	101	108

15. Bien que l'accroissement de la production totale en 1950-1951 par rapport aux douze mois précédents soit inférieur aux accroissements évidemment exceptionnels constatés dans la période antérieure, il reste supérieur aux accroissements annuels d'avant-guerre. Pour 1951-1952, il semble que l'indice de production total sera supérieur de quelques points seulement à celui de 1950-1951. Les perspectives de la récolte de 1952 apparaissent présentement favorables, pour autant qu'on puisse en juger. On notera cependant que Iss superficies emblavées en céréales panifiables restent, pour l'ensemble des pays membres, inférieures à celles d'avant-guerre. Malgré les progrès accomplis dans l'utilisation des ressources nationales, l'Europe occidentale reste largement importatrice d'aliments du bétail. La production de viande et de lait, bien que sensiblement accrue en 1950-1951, reste inférieure aux prévisions.

2.3. SECTION 3

Mouvements de prix

MATIÈRES PREMIÈRES

16. Comme on le sait, la baisse des prix des matières premières, amorcée •—• après une période de hausse spectaculaire — en mars 1951, s'est nettement affirmée depuis. Cette baisse a été largement due aux mesures prises par les États-Unis, soit pour stabiliser leur situation financière intérieure (cf. paragr. 20), en particulier par le contrôle de l'utilisation et des prix des matières premières, soit pour ralentir les achats gouvernementaux de stockage.

1. Les récoltes du second semestre de chaque année sont enregistrées par l'indice qui porte le millésime de cette année et de la suivante. Par exemple, l'indice de 1950-1951 enregistre les résultats de la récolte de 1950.
2. Pour la consommation humaine.

17. Le tableau suivant (enregistrant les cours officiels) montre que les diverses matières premières ont été affectées de manières très différentes. Le cas de la laine, dont le prix est tombé au-dessous du cours antérieur aux événements de Corée, est exceptionnel. Pour l3es autres matières figurant au tableau, les cours récents, très inférieurs aux sommets atteints en fin 1950 ou au début de 1951, sont encore nettement supérieurs aux cours du second semestre de 1950. En général, la baisse, prononcée en automne 1951, s'est ralentie depuis, certains prix se relevant même, comme ceux de l'etain et du coton U. S.

TABLEAU V - Cours des matières premières [1er semestre 1950 = 100.)

	INDICE MAXIM.	MARS 1951	SEPT. 1951	MARS 1952
Pris do gros aux Etats-Unis de 16 produits industriels[3]	169 (fév.1951)	165	136	128
Cuivre[4], marché belge	142 (nov.1951)	126	142	142
Coton U. S	140 (mai 1951)	139	108	125
Caoutchouc R. S. S. I. Malaya	355 (fév.1951)	343	248	174
Laine (Australie) [5]	279 (mars 1951)	279	88	77[6]
Étain U. S	239 (fév.1951)	191	135	159
Pâle do bois, Suède	272 (oct.1951)	160	268	195[7]

PRIX DE DETAIL

18. Aux États-Unis, les prix des biens de consommation se sont élevés de 4 % seulement du 1 e r janvier 1951 au 31 décembre 1951. Pendant le premier trimestre de 1952, une baisse d'environ 1/2 % a été enregistrée. En Europe, les mouvements des prix de détail sont retracés par le tableau suivant : - Il ressort de ce tableau que, de septembre 1951 à mars 1952, la hausse a été vive en France (11 %) , en Autriche (9 %) , et en Grèce (8 %) . Une hausse de l'ordre de 4,5 % s'est produite au Royaume-Uni, et une hausse un peu inférieure à 4 % en Allemagne (où la hausse était arrêtée dès décembre 1951). Dans les autres pays, les prix ont été relativement stables.

TABLEAU VI - Variations du coût de la vie ou des prix de détail (2e trimestre 1950 = 100).

	1950 DÉCEMBRE	1951 SEPTEMBRE	1952 MARS
Autriche	114	143	156
Islande	121	140	149
France	109	124	138
Grèce	111	116	125[8]
Norvège	107	121	125
Suède	105	121	124
Royaume-Uni	102	112	117
Danemark[9]	107[10]	115[11]	116[12]
Italie	104	112	115[13]

3. Toile d'emballage, cuivre, coton, graines de lin, peaux brutes, plomb, tissus imprimés, cellophane, caoutchouc, gomme laque, soie, déchets d'acier, étain, peignés de laine, zinc.
4. Sur les marchés non-officiels, le prix du cuivre a récemment baissé.
5. Janvier-février 1950 = 100.
6. Février 1952 (chiffre approximatif).
7. Toile d'emballage, cuivre, coton, graines de lin, peaux brutes, plomb, tissus imprimés, cellophane, caoutchouc, gomme laque, soie, déchets d'acier, étain, peignés de laine, zinc.
8. Février 1952.
9. Pour le Danemark, avril 1950 = 100. Los chiffres donnés ici sont ceux de janvier 1951, octobre 1951 et avril 1952. Pour l'Irlande, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de novembre 1950, août 1951 et février 1952.
10. Pour le Danemark, avril 1950 = 100. Los chiffres donnés ici sont ceux de janvier 1951, octobre 1951 et avril 1952. Pour l'Irlande, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de novembre 1950, août 1951 et février 1952.
11. Pour le Danemark, avril 1950 = 100. Los chiffres donnés ici sont ceux de janvier 1951, octobre 1951 et avril 1952. Pour l'Irlande, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de novembre 1950, août 1951 et février 1952.
12. Pour le Danemark, avril 1950 = 100. Los chiffres donnés ici sont ceux de janvier 1951, octobre 1951 et avril 1952. Pour l'Irlande, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de novembre 1950, août 1951 et février 1952.
13. Février 1952.

	1950 DÉCEMBRE	1951 SEPTEMBRE	1952 MARS
Belgique	104	113	114
Luxembourg	106	112	112[14]
Allemagne	99	108	112
Irlande	100[15]	109[16]	112
Pays-Bas	104	112	111[17]
Suisse	102	107	108[18]
Portugal	100	102	102
Turquie	97	97	101[19]

STATISTIQUES DE REVENUS PRIVÉS ou DE S A L A I R E S

19. Aux États-Unis, la limitation en 1951 de la hausse des prix des produits consommables et la réduction du volume des ventes de biens de consommation durables ont été obtenues bien que les revenus privés se soient accrus de 25 milliards de dollars par rapport à l'année précédente : il y a eu augmentation importante de l'épargne privée. En Europe, on observe une corrélation assez étroite entre les mouvements des prix de détail décrits ci-dessus et les mouvements de salaires indiqués par le tableau suivant :

TABLEAU VII - Variation des taux de salaires cl gains (2e trimestre 1950 = 100.)

	2e TRIM.	4e TRIM.	FÉVRIER 1952
Autriche (salaire horaire)	132	170	171[20]
France (salaire horaires)	121	148	152[21]
Suède (gains horaires)	120	126	140[22]
Allemagne (gains horaires)	120	121[23]	…
Norvège (gains horaires)	115	120[24]	…
Belgique (gains horaires)	112	117	…
Danemark (gains horaires)	109	115	…

Pour la Belgique, l'Allemagne et la Suisse, juin 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux do juin 1951 et décembre 1 9 5 1 . Pour la France, avril 1 9 5 0 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux d'avril 1951, octobre 1951 et janvier 1 9 5 2 . Pour la Suède, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de mai 1951 et novembre 1951. NOTE : Étant données les différences de base, les indices des différents pays ne sont pas directement comparables.

14. Février 1952.
15. Pour le Danemark, avril 1950 = 100. Los chiffres donnés ici sont ceux de janvier 1951, octobre 1951 et avril 1952. Pour l'Irlande, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de novembre 1950, août 1951 et février 1952.
16. Pour le Danemark, avril 1950 = 100. Los chiffres donnés ici sont ceux de janvier 1951, octobre 1951 et avril 1952. Pour l'Irlande, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de novembre 1950, août 1951 et février 1952.
17. Février 1952.
18. Pour le Danemark, avril 1950 = 100. Los chiffres donnés ici sont ceux de janvier 1951, octobre 1951 et avril 1952. Pour l'Irlande, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de novembre 1950, août 1951 et février 1952.
19. Janvier 1952.
20. Janvier 1952.
21. Janvier 1952.
22. Janvier 1952.
23. Le dernier chiffre disponible est celui de septembre 1951 .
24. Estimation du Secrétariat.

	2e TRIM.	4e TRIM.	FÉVRIER 1952
Royaume-Uni (salaire horaires)	107	113	116
Italie (salaire horaires)	108	113	114
Pays-Bas (salaire horaires)	110	111	111
Suisse (salaire horaires)	101	104	…

Pour la Belgique, l'Allemagne et la Suisse, juin 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux do juin 1951 et décembre 1 9 5 1 . Pour la France, avril 1 9 5 0 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux d'avril 1951, octobre 1951 et janvier 1 9 5 2 . Pour la Suède, mai 1950 = 100. Les chiffres donnés ici sont ceux de mai 1951 et novembre 1951. NOTE : Étant données les différences de base, les indices des différents pays ne sont pas directement comparables.

INTERPRETATION DE CES RÉSULTATS

20. Les résultats signalés ci-dessus montrent que la lutte contre l'inflation a été en 1951 marquée par des succès importants dans un grand nombre de pays. La politique suivie par les Etats-Unis a été essentielle à cet égard. Les restrictions de crédit ont largement contribué à réduire les ventes à tempérament et ont ramené en fin d'année les dépenses de construction de logements au taux annuel de 10 milliards de dollars contre 13 milliards en fin 1950.

21. En Europe, le tableau est contrasté, comme l'avait déjà montré le dernier rapport de l'Organisation sur la stabilité financière, qui retraçait les mouvements de prix de juillet 1950 à septembre 1951 et montrait l'incidence des programmes de défense sur les difficultés éprouvées par divers pays. A la fin de 1951, l'inflation était maîtrisée dans nombre de cas. Cependant les hausses de prix continuaient à se manifester vigoureusement en France, en Grèce et en Autriche; et la nécessite d'une politique de désinflation s'imposait au Royaume-Uni, en raison surtout de difficultés de balance de paiements dont il sera question à la Section 4. Le Royaume-Uni a eu récemment recours à une politique d'élévation du taux de l'intérêt et de réduction des subsides. Depuis mars 1952, la hausse des prix a été arrêtée en France.

22. Les résultats constatés ne sont pas dus seulement aux politiques gouvernementales. Un changement d'état d'esprit s'est produit dans le public. La fièvre d'achats qui avait suivi les événements de Corée étant tombée, et les stocks privés ou professionnels s'étant gonflés, la baisse des matières premières a incité les acheteurs à une prudence qui, dans les pays où la politique de lutte contre l'inflation s'affirmait, s'est accrue du fait même de la stabilisation des prix et y a contribué.

23. Cependant les forces inflationnistes en jeu demeurent considérables. Aux États- Unis, où le niveau des investissements privés reste élevé, les dépenses d'armements sont en pleine croissance, et un important déficit budgétaire est prévu pour l'année 1952-1953. En Europe, non seulement la situation de quelques pays reste préoccupante (comme le manifestent clairement les tensions existantes au sein de l'Union Européenne de Paiements dont il sera question ci-après), mais encore dans la plupart des pays la nécessité de renforcer la défense et d'accroître les exportations, et l'existence de besoins concurrents — investissements productifs, constructions de logements, amélioration des niveaux de vie •—• imposent inéluctablement certaines priorités, et donc certains sacrifices. La lutte contre l'inflation reste à l'ordre du jour, et elle exige une persévérante énergie.

2.4. SECTION 4

Échanges et paiements

ÉCHANGES DE L ' EUROPE OCCIDENTALE AVEC LE RESTE DU MONDE

24. Le tableau suivant montre comment a évolué en 1950 et 1951 le commerce de l'Europe occidentale avec le reste du monde, en distinguant les États-Unis et le Canada d'une part, les autres pays non membres d'autre part.

25. Ainsi, alors qu'au cours du second semestre de 1950 la balance commerciale de l'Europe occidentale s'était considérablement améliorée tant vis-à-vis des États-Unis que des autres pays non membres, en 1951 au contraire, les résultats constatés sont remarquablement divergents : avec les Etats-Unis et le Canada, l'Europe a été en déficit pendant toute l'année 1951, et ce déficit s'est accru de 65 % du premier semestre au suivant; tandis qu'avec les autres pays non membres, l'Europe occidentale est en large déficit pour le premier semestre de 1951, en surplus pour le second. Avec l'ensemble des pays non membres enfin, le déficit total de l'année 1951 est supérieur à celui de l'année 1950, mais le déficit du second semestre de 1951 est inférieur à celui du premier. Ces divers résultats s'éclairent à la lumière des données suivantes.

TABLEAU V III6 - Échanges de l'ensemble des pays membres [En millions de dollars.)

	1950		1951	
	1er SEMESTRE.	**2° SEMESTRE.**	**1er SEMESTRE.**	**2e SEMESTRE.**
a) Avec les Etats-Unis et le Canada :				
Exportations	627	1.030	1.201	1.146
Importations (f.o.b)	1.687	1.513	2.054	2.557
Balance commerciale	-1.060	- 483	- 853	-1.411
b) Avec les autres pays non membres :[25]				
Exportations	2.708	3.212	3.777	4.499
Importations (f.o.b).	3.083	3.206	4.595	4.270
Balance commerciale	- 375	+ 6	- 818	+ 229
c) Avec tous les pays non membres[26]:				
Balance commerciale	- 1.435	- 477	- 1.671	- 1.182

TERMES DE L'ECHANGE

26. Depuis juillet 1950, les relations commerciales des divers pays membres avec le reste du monde ont été caractérisées par des variations considérables des termes de l'échange, dues surtout aux fluctuations des matières premières. Le rapport sur la stabilité financière et la lutte contre l'inflation, enregistrant les résultats du 2e trimestre de 1951, constatait pour la plupart des pays membres une détérioration des termes de l'échange, et pour quelques- uns une amélioration. Ces deux groupes de pays sont distingués au tableau ci-dessous d'où se dégage, pour l'Europe occidentale, une situation en nette amélioration pour le second semestre de 1951. Une certaine hausse, tardive mais substantielle, de la valeur unitaire des exportations européennes y a contribué.

TABLEAU IX - Mouvements des termes de l'échange (rapport de l'indice de la valeur moyenne des exportations à l'indice de la valeur moyenne des importations) [2e trimestre 1950 = 100).

	1951		
	2 e TRIM.	**3e TRIM.**	**4e TRIM.**
Autriche	94	99	110
Pays-Bas	94	94	97
Irlande	90	89	100
Italie	86	91	90
France	86	89	96

25. A l'exclusion des territoires d'outre-mer.
26. A l'exclusion des territoires d'outre-mer.

	1951		
	2 e TRIM.	3e TRIM.	4e TRIM.
Allemagne	89	91	98
Royaume-Uni	85	88	93
Suisse	85	87	- 90
Danemark	81	84	96
Suède	126	133	136
Norvège	114	118	115
U.E.B.L.	108	113	117
Turquie	103	98	101

COMMERCE AVEC LES ÉTATS-UNIS

27. L'aggravation du déficit dollar de l'Europe en 1951, en particulier dans le second semestre, s'explique par les variations des quantités échangées, considérables surtout dans le commerce entre l'Europe et les États-Unis. C'est ainsi que les importations globales des pays membres en provenance des États-Unis se sont accrues de 1 milliard de dollars par rapport à 1950, les principaux accroissements portant sur le charbon, les céréales, le pétrole. On notera d'ailleurs que les importations européennes de charbon, très considérables pour le second semestre de 1951, se réduisent pour 1952. Quant aux exportations européennes vers les États-Unis, elles ont varié comme suit : - Pour l'année 1950-1951, l'accroissement est de 98 % par rapport à l'année 1949- 1950. A partir du second trimestre de 1951, les exportations de chaque trimestre diminuent légèrement par rapport au trimestre précédent. Par rapport au trimestre correspondant de l'année antérieure, il y a un accroissement encore considérable au second trimestre de 1951, plus faible au troisième, et une diminution légère au dernier.

TABLEAUX Exportations de l'ensemble des pays participants vers les États-Unis (En millions de dollars.)

	1er TRIM.	2e TRIM.	3e TRIM.	4e TRIM.
1949			187	228
1950	231	243	333	445
1951	490	487	463	436
Pourcentage d'accroissement en 1951 par rapport à 1950	112 %	100 %	39 %	- 2 %

COMMERCE AVEC LES PAYS EXPORTATEURS DE MATIÈRE S PREMIÈRES

28. L'évolution des échanges avec les pays exportateurs de matières premières a été différente, comme le montre le tableau cidessous pour la zone sterling non participante et l'Amérique du Sud. - Le taux d'accroissement par rapport à la période correspondante de l'année antérieure reste élevé pour le second semestre 1951 et les deux premiers mois de 1952. Ces résultats favorables ne s'expliquent qu'en partie par la hausse, signalée ci-dessus, de la valeur unitaire des exportations européennes. Les quantités importées par les pays producteurs de matières premières sont restées élevées depuis la baisse des matières premières, soit qu'il s'agisse de l'exécution de contrats antérieurs, soit que des ordres qui n'avaient pu être placés pendant la période de hausse l'aient été ensuite. Dans l'avenir prochain cependant, il se peut que la tendance soit moins satisfaisante, les pays intéressés adaptant leurs politiques d'importation à la diminution de leurs recettes en devises. On sait que depuis mars 1952, l'Australie a dû mettre en vigueur de sévères restrictions d'importations.

TABLEAU XI - Exportations des pays membres vers la zone sterling non participante et l'Amérique du Sud (En millions de dollars.)

	1er TRIM.	2e TRIM.	3e TRIM.	4e TRIM.
1949			1.017	772
1950	788	808	869	1.073
1951	1.040	1.211	1.351	1.448

	1er TRIM.	2e TRIM.	3e TRIM.	4e TRIM.
Accroissement en 1951 par rapport à 1950	32 %	50 %	55 %	35 %

TENSIONS RÉCENTES DANS LE SYSTÈME DES ÉCHANGES ET PAIEMENTS INTRAEUROPÉENS

29. Ce n'est pas seulement dans les relations de l'Europe occidentale avec la zone dollar que les fluctuations économiques récentes ont créé des difficultés sérieuses. Au sein de l'Union Européenne de Paiements, les positions des pays membres •—• dont certains représentent de vastes zones monétaires — ont subi des variations d'une brutalité et d'une amplitude imprévues, et les tensions se sont en conséquence fortement accusées, comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU XII - Position comptable cumulative de certains pays membres de l' U. E. P.[27](En millions d'unités de compte[28])

	30 JUIN 1951	30 SEPT. 1951	31 DEC. 1951	31 MARS1952
U.E.B.L	+ 223	+ 411	+ 591	+ 733
France	+ 195	+ 88	-184	-445
Allemagne	- 273	- 106	+ 43	+ 135
Italie	+ 12	+ 142	+ 238	+ 251
Pays-Bas	- 241	- 191	- 23	+ 177
Portugal	+ 59	+ 71	+ 97	+ 108
Suède	- 44	+ 3	+ 171	+ 246
Royaume-Uni	+ 372	- 142	- 712	- 990

30. A la fin de 1951, le déficit de la zone sterling s'est aggravé tout à la fois vis-à-vis de l'U. E. P. et de la zone dollar. Ses réserves d'or diminuant en conséquence, le Royaume- Uni s'est vu obligé, au mois de novembre 1951, de suspendre temporairement certaines de ses mesures antérieures de libération. De ce fait, et du fait des décisions du même ordre auxquelles ont été ensuite amenés d'autres pays de la zone sterling, les importations de cette zone en provenance des autres pays membres de l'U. E. P. ont été considérablement réduites. En février 1952, la France s'est vue obligée non seulement de suspendre toutes ses mesures de libération, mais aussi de réduire les contingents qu'elle avait maintenus.

31. Bien que d'autres pays — Irlande, Italie, Suisse, Portugal, U. E. B. L. — aient maintenu un pourcentage de libération égal ou supérieur à 75 %, et bien que l'Allemagne, les Pays-Bas et la Norvège aient atteint ou soient sur le point d'atteindre un pourcentage de libération de 75 % en deçà duquel ces pays étaient restés ou avaient été ramenés, les mesures que le Royaume-Uni et la France ont été forcés de prendre ont sérieusement ralenti les progrès que les pays membres avaient précédemment accomplis vers la libération générale des échanges.

3. DEUXIÈME PARTIE

L'action de l'O. E. C. E.

32. Par une Résolution adoptée le 28 mars 1952, c'est-à-dire quelques mois avant l'expiration de la période de quatre ans sur laquelle s'est étendue l'Aide Marshall, le Conseil de l'O. E. C. E., réuni à l'échelon ministériel, a décidé « de poursuivre, par une politique d'entr'aide et de coopération économique, la réalisation des objectifs » définis par la Convention de Coopération Économique Européenne en date du 16 avril 1948, et manifesté son intention de consacrer principalement ses efforts à la solution des problèmes de la libération des échanges et des paiements, de la stabilité financière intérieure et de l'expansion de la production.

27. Source : Rapport de l'Agent de l'U. E.P. (Banque des règlements internationaux).
28. 1 u. c. = S 1.

33. C'est à ces problèmes en effet que se l'apportent les autres décisions prises par le Conseil do l'O. E. C. E. au cours de sa session de fin mars 1952, l'une des plus importantes dans l'histoire de l'Organisation. Ces décisions concrétisaient les résultats des travaux récents de l'O. E. C. E., ou traçaient le cadre de ses travaux futurs, les uns et les autres résumés ou définis ci-dessous.

MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION DU 29 AOÛT 1951 SUR L ' EXPANSION DE LA PRODUCTION

34. La déclaration du 29 août 1951 sur l'expansion de la production — qui a été analysée dans le deuxième rapport établi pour le Conseil de l'Europe par l'O. E. C. E. — prévoyait que les gouvernements des pays membres se concerteraient afin de prendre en communies initiatives destinées à permettre d'atteindre l'objectif d'accroissement global de 25 %. Elle annonçait aussi qu'ils détermineraient en commun des objectifs concernant l'accroissement de la production de charbon, d'acier, d'électricité et de la production agricole, la construction de logements, l'immigration de travailleurs. En conséquence, six rapports concernant les secteurs pour lesquels devaient être déterminés des objectifs particuliers ont été établis et soumis en fin mars 1952 au Conseil de l'O. E. C. E. en même temps qu'un rapport d'ensemble sur le programme d'expansion. Ce dernier met au point les conclusions à tirer des rapports spéciaux et analyse, en mettant en évidence leur corrélation étroite, les conditions générales dont l'expansion dépend.

35. En approuvant ce rapport d'ensemble le 28 mars 1952, le Conseil a fait siennes les recommandations qu'il contient, décidé qu'il serait procédé aux nouvelles études qu'il propose et reconnu que, pour réaliser l'expansion de 25 %, il serait nécessaire d'atteindre les objectifs spéciaux qu'il définit[29]. Le Conseil a, de plus, pris les mesures nécessaires pour que l'Organisation puisse suivre la mise en oeuvre des recommandations, et les progrès de l'expansion dans les pays membres, afin que les gouvernements de ces pays soient mis en mesure d'harmoniser leurs politiques.

36. Ce rapport, traçant largement le cadre des travaux futurs de l'Organisation quant aux problèmes dont la solution commande l'expansion, est reproduit à l'Annexe I ci-après. On se bornera donc, dans les paragraphes qui suivent, à en souligner quelques points ou à en compléter les indications.

MATIÈRES PREMIÈRES

Matières premières importées

37. L'O. E. C. E. continue à suivre de près le problème, heureusement moins aigu qu'il y a un an, de l'approvisionnement de l'Europe en matières premières dont elle est normalement importatrice. Pour un certain nombre de ces matières, il appartient à un organisme mondial, la Conférence des matières premières (I.M.C.), de prendre les mesures d'allocation rendues nécessaires par la pénurie. Le rapport sur l'I. M. C , reproduit en Annexe II, indique les résultats obtenus et les cas où il a été possible à l'O. E. C. E. d'apporter son concours à cette Conférence.

38. Sur quelques points au surplus, l'O. E. C. E. peut exercer une action propre. Il s'agit, en premier lieu, des mesures de contrôle intérieur destinées à assurer la meilleure utilisation des produits raréfiés. C'est ainsi qu'à la suite d'une décision du Conseil, les pays de l'O. E. C. E. ont mis en vigueur une liste commune d'interdictions d'emplois pour le cuivre et les alliages de cuivre : on peut évaluer à plus de 50.000 tonnes de cuivre par an l'économie de consommation ainsi réalisée. D'autres mesures sont en cours de préparation en ce qui concerne le nickel et ses alliages, ainsi que certains aciers alliés. En outre, l'Organisation se préoccupe de l'accroissement de la production des matières premières rares, aussi bien dans les métropoles que dans les territoires d'outre-mer, et elle étudie les moyens de stimuler la récupération de ces matières ou l'emploi industriel de produits de substitution. Elle doit enfin prochainement examiner si et dans quelle mesure la pénurie de certaines matières premières est susceptible de ralentir l'expansion économique.

Productions européennes de base

39. Le rapport sur le programme d'expansion traite de l'action relative à l'accroissement de la production d'électricité, d'acier, do denrées agricoles. On se bornera ici à un bref exposé relatif au problème de la production européenne de charbon, qui a fait l'objet de rapports distincts.

Charbon

29. Rapport sur le programme d'expansion, paragraphes 15, 74, 82, 91, 105 (Voir Annexe I).

40. Les experts, dans leur rapport relatif au charbon[30], en date du 27 décembre 1951, estimaient que, pour réaliser l'expansion envisagée par la déclaration, la consommation européenne de charbon devrait être portée de quelque 480 millions de tonnes en Î951 à quelque 540 ou 555 millions de tonnes en 1956; et qu'une telle consommation exigerait des importations d'un ordre de grandeur analogue à celui des importations du second semestre de 1951, soit environ 35 millions de tonnes par an, si les pays membres ne prenaient pas des mesures énergiques. Or, les importations exceptionnelles de charbon ont lourdement pesé en 1951 sur la balance des paiements en dollars des pays membres, et s'ils devaient continuer à supporter ce fardeau, non seulement l'expansion envisagée en cinq ans serait compromise, mais même les progrès espérés dans un avenir proche. En conséquence, le Conseil, par décision en date du 11 janvier 1952, chargea un Comité ministériel restreint d'examiner d'urgence les moyens d'accroître la production.

41. Ce Comité ministériel a pu, dans son premier rapport[31], proposer un certain nombre de mesures que le Conseil a recommandées aux pays membres, et constater que, sur la base de certaines hypothèses, et pourvu que les mesures recommandées soient strictement appliquées par les pays producteurs, on pouvait prévoir qu'entre 1951 et 1953 la production charbonnière des pays de l'O. E. C. E. s'accroîtrait de 36 millions de tonnes. En conséquence, et compte tenu de l'évolution récente de la consommation, il apparaît qu'il serait possible de se passer, à partir de 1954, d'importations exceptionnelles de charbon en provenance des États-Unis.

42. Le Comité ministériel poursuit ses travaux et doit faire un nouveau rapport au Conseil en juillet; il a, en particulier, mis à l'étude le programme du financement des investissements, financement qui n'est pas totalement ment assuré dans certains pays, et dont pourrait dépendre la réalisation des objectifs de production pour 1953. Par ailleurs, l'Organisation étudie les moyens d'assurer une utilisation plus rationnelle du charbon et d'obtenir ainsi des économies de consommation.

43. L'amélioration signalée plus haut de la situation charbonnière s'est traduite par un certain assouplissement des procédures suivies quant à la répartition du charbon américain; il est par contre nécessaire de continuer à procéder pour le charbon européen à des allocations trimestrielles. Il a été possible de réaliser, tant à l'O. E. C. E. qu'à la Commission Economique pour l'Europe, l'accord de tous les pays intéressés sur les chiffres du deuxième trimestre 1952; les discussions sont en cours sur les allocations du troisième trimestre.

EMPLOI DE LA MAIN-D ' OEUVRE

44. Comme le constate le Rapport sur le Programme d'Expansion : - « On doit s'attendre à voir se manifester une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée au cours de l'expansion; la pénurie existe déjà dans les mines de charbon et, à un degré moindre, dans l'industrie du bâtiment. Du point de vue géographique, ces pénuries affectent plus particulièrement certains pays, ou certaines régions de ces pays, alors qu'ailleurs règne un important chômage structurel. C'est le manque de mobilité de la main-d'oeuvre, sur le double plan géographique et professionnel, qui constitue l'obstacle fondamental à la compensation de ces déficits et de ces excédents » [32].

45. Le Conseil de l'O. E. C. E. a reconnu que, pour réaliser l'expansion de 25 %, il est essentiel de « faire tous les progrès possibles vers l'élimination, durant, la période des cinq années considérées, des réglementations restrictives, formalités ou autres obstacles au libre mouvement des travailleurs entre les pays membres »[33]. L'O. E. C. E. étudie les mesures concrètes de coopération internationale qui pourraient contribuer à ce résultat. Le Comité de la main-d'oeuvre organise une enquête dans certains pays pour étudier l'organisation et l'action des services de l'emploi, et formuler des recommandations quant aux changements qui pourraient faciliter dans les pays visités l'emploi de travailleurs étrangers, lorsqu'il est approuvé par les autorités compétentes. D'autre part, le Comité de la main-d'oeuvre a décidé de désigner un Groupe de travail pour dresser l'inventaire des restrictions existantes, et examiner les méthodes à suivre et l'échelonnement à observer en vue d'une libération progressive des mouvements de main-d'oeuvre entre les pays membres.

PR0DUCTIVITÉ

30. Voir « Le Charbon et l'Expansion Économique Européenne » (janvier 1952).
31. Voir Rapport du Groupe ministériel de la Production charbonnière [Presse/A (52) 10].
32. Annexe I, paragraphes 10 et 11.
33. Recommandation du Conseil du 28 mars 1952.

46. On sait que l'O. E. C. E. a entrepris une action spécifique complétant les efforts individuels des pays membres, en vue d'accélérer les progrès techniques et de stimuler l'amélioration de la productivité. Depuis le dernier rapport au Conseil de l'Europe, l'O. E. C. E. a organisé de nouvelles missions d'assistance technique aux États-Unis et en Europe même, publié de nouveaux rapports de missions et aidé à l'établissement de projets de recherche coopérative. Il a été décidé de concentrer cette action : un comité unique, le Comité de la Productivité et de la Recherche appliquée, en est désormais responsable. L'Organisation, qui se tient en contact avec les représentants des syndicats ouvriers et du patronat européen, entend apporter sa pleine contribution à l'oeuvre d'éducation et de vulgarisation qui est indispensable pour créer progressivement en Europe des conditions favorables à l'expansion économique.

STABILITÉ FINANCIÈRE INTERNE

47. Le maintien ou le rétablissement de la stabilité financière interne est au premier chef une responsabilité d'ordre national. Mais cette stabilité est aussi une condition fondamentale dont dépendent le fonctionnement de l'Union Européenne de Paiements, la libération des échanges, l'expansion[34]. C'est encore l'une des conditions nécessaires à l'élimination du déficit dollar. Enfin, le choix des mesures destinées à maintenir ou restaurer la stabilité financière a une incidence sur toutes les réalisations économiques et sociales que les gouvernements des pays membres ont eues en vue dans la déclaration du 29 août 1951. En d'autres termes, la stabilité financière de chaque pays membre est d'intérêt commun, ainsi que le choix même des mesures adoptées pour l'assurer.

48. Les trois rapports annuels que l'Organisation a consacrés depuis 1949 au problème de la stabilité financière interne sont connus du Conseil de l'Europe. L'expérience a montré l'intérêt pratique de l'action de l'O. E. C. E. dans ce domaine. L'Organisation entend y persévérer et la renforcer. Le Conseil a décidé qu'un groupe de fonctionnaires et d'experts de rang élevé procédera immédiatement à un examen d'ensemble de la situation financière Portuinterne des pays membres et, avec leur accord, des États-Unis et du Canada. Le rapport et les recommandations de ce groupe seront examinés par un Comité ministériel temporaire restreint avant soumission au Conseil réuni à l'échelon ministériel. Par ailleurs, une étude spéciale va être consacrée au financement des investissements.

BALANCE DOLLAR

49. La persistance et l'aggravation récente du déficit dollar posent à l'Europe occidentale un problème vital. En luttant contre l'inflation, et en faisant porter l'expansion de sa production sur les produits mêmes, tels que le charbon et les denrées agricoles, qu'elle a récemment importés des États-Unis en quantité accrue, l'Europe contribuera à réduire ce déficit. Au surplus, l'O. E. C. E., ramenée à l'examen de questions qu'elle avait traitées dans son second rapport annuel, recherche en particulier par quels moyens pratiques pourraient être surmontées les difficultés qui restreignent l'accroissement des exportations vers la zone dollar. A ce sujet, le rapport sur l'expansion éconoque comporte des recommandations adressées non seulement aux gouvernements des pays membres [35]mais aussi aux gouvernements des États-Unis et du Canada[36], dont l'attention a été en particulier rappelée sur les méthodes qui permettraient de « réduire les obstacles aux importations en provenance de l'Europe ».

ÉQUILIBRE DES PAIEMENTS INTRA EUROPÉENS

50. Le volume total des échanges dont les pays membres de l'U. E. P. sont responsables n'a pas cessé de croître. Il est donc compréhensible que, clans une période de fluctuations économiques rapides, leurs soldes réciproques, qui doivent être réglés par l'intermédiaire de l'Union, aient subi de violentes oscillations. Les événements des neuf derniers mois ont montré clairement que les réserves d'or et de dollars de l'Union étaient insuffisantes pour lui permettre de supporter facilement les tensions auxquelles ces fluctuations la soumettaient. Au cours de ces mois, il a été nécessaire de prendre un certain nombre de décisions de caractère exceptionnel en vue du règlement des excédents de divers pays créditeurs dans l'Union, en particulier de l'U. E. B. L., de l'Italie et du Portugal. D'autre part, l'Union a été en mesure de venir en aide à l'un de ses membres, à savoir la France, lorsque ce pays a rencontré des difficultés sérieuses dans les premiers mois de 1952 : un crédit de 100 millions d'unités de compte (1 u.c. = $ 1), remboursable le 30 juin prochain, lui a été accordé.

34. Annexe I, paragraphes 50 à 53.
35. Annexe I, paragraphe 43.
36. Annexo I, paragraphes 44 et 70, B et C.

51. L'Organisation s'emploie à examiner comment le fonctionnement de l'Union peut être amélioré et adapté de façon qu'elle soit mieux en mesure de faire face aux difficultés futures. A fin mars, le Conseil a « exprimé son accord au sujet de l'utilité de l'Union et de la nécessité de faire le maximum d'efforts pour résoudre les problèmes essentiels à sa prorogation après le 30 juin 1952 ». Il est généralement reconnu aussi que la disparition de l'Union impliquerait le retour immédiat aux méthodes et pratiques du bilatéralisme et provoquerait inévitablement une réduction du volume des échanges intraeuropéens. Le Conseil, réuni à l'échelon ministériel, sera saisi avant la fin du mois de mai de nouvelles propositions concernant le montant des réserves d'or et de dollars dont l'Union devrait disposer pour pouvoir fonctionner de façon efficace, les moyens qui permettraient d'augmenter les réserves actuelles, et les méthodes qui devraient être adoptées pour assurer le règlement satisfaisant des excédents passés et futurs de certains créditeurs; des décisions définitives sur ces questions devront être prises avant la fin du mois de juin.

ÉCHANGES INTRAEUROPÉENS

52. Le système de libération des échanges qu'ont adopté les pays membres de l'O. E. C. E. a été maintenu en dépit des difficultés mentionnées dans un précédent paragraphe. Il faut noter en particulier que les mesures restrictives que le Royaume-Uni et la France se sont vus récemment obligés de prendre n'ont pas amené d'autres pays membres à appliquer à leur tour une série de restrictions. Les pays membres sont convenus, au contraire, de s'efforcer d'aider ceux d'entre eux que ces restrictions affectent le plus gravement, en adoptant eux-mêmes de nouvelles mesures de libération lorsqu'ils en ont la possibilité. L'Organisation a récemment décidé de constituer un nouvel organisme, le Comité de Direction des Échanges, chargé d'étudier les possibilités d'accomplir de nouveaux progrès vers la libération, et d'examiner quelles méthodes il conviendrait d'appliquer pour les réaliser.

53. Pour que le système de la libération des échanges qui est ou sera appliqué par l'Organisation puisse s'intégrer de façon durable dans les économies des pays membres, il faut que chacun d'eux y trouve son avantage. U importe, à cette fin, que la libération s'étende à un nombre suffisant de produits exportables présentant de l'intérêt pour tous ces pays, et garantisse de façon adéquate aux exportateurs de ces produits que les marchés étrangers qui leur ont été ouverts ne leur seront pas ensuite de nouveau fermés par des mesures restrictives. Ces conditions ne peuvent être remplies que si les pays membres s'efforcent d'assurer un minimum de stabilité à leurs économies intérieures et instaurent un système durable, n'impliquant pas des dépenses excessives en dollars, pour le règlement des soldes vis-à-vis de l'Union Européenne de Paiements. En outre, le système adopté pour la libération des échanges doit donner satisfaction aux pays membres, et en particulier à ceux dont l'économie est surtout agricole et qui estiment que le système actuellement appliqué n'est pas suffisamment équilibré.

RAPPORT ANNUEL

54. Le 29 mars 1952, le Conseil, « considérant le problème que posent pour l'économie des pays membres, des États-Unis et du Canada, les exigences actuellement dominantes dans l'esprit publie : assurer la sécurité individuelle et collective, développer la puissance économique et le bien-être social », a décidé que l'Organisation établirait désormais un rapport annuel sur la situation et les perspectives économiques de ces pays. Le Conseil a en effet estimé que ce rapport donnerait lieu à un examen qui les aiderait « à élaborer leurs politiques et leurs programmes économiques et à étudier en commun ces politiques et ces programmes, et les aiderait également à étudier les dispositions à prendre pour la poursuite de l'effort commun ». Le rapport établi on 1952 devra mettre l'accent sur les perspectives, plans et politiques à venir en ce qui concerne l'expansion de la production, l'investissement et l'utilisation des ressources, le maintien de la stabilité financière et la balance des paiements tant globale qu'en dollars. Il devra en outre étudier les principaux problèmes affectant les relations économiques entre pays européens et entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

L'EFFORT DES MOIS PROCHAINS

55. L'Organisation devra donc préciser les raisons pour lesquelles l'exrjansion de la production de l'Europe occidentale, après s'être vigoureusement accélérée à partir de juillet 1950, s'est récemment ralentie; et examiner les politiques à suivre pour que ce ralentissement ne soit que temporaire. Aussi bien, les faits exposés dans la première partie du présent rapport montrent-ils déjà que certaines des causes de ralentissement sont de caractère transitoire; et en se fixant un objectif global d'accroissement de la production de 25 % en cinq ans, les pays membres n'ont pas prétendu que cet accroissement devrait se répartir également sur chaque année. Ils ont reconnu qu'un grand effort serait nécessaire pour concilier les trois

objectifs majeurs : expansion, stabilité financière interne, élimination des déficits extérieurs. Il peut arriver que les mesures prises pour rétablir la stabilité financière freinent momentanément l'expansion; mais elles établissent les assises de l'expansion future.

56. Pour atteindre le triple objectif de l'expansion, de la stabilité financière et de l'élimination des déficits extérieurs, une coopération internationale très étroite est indispensable. C'est à contribuer à l'action nécessaire pour que des progrès soient accomplis vers ces trois objectifs que l'Organisation Européenne de Coopération Économique, renforcée par les décisions du Conseil réuni à l'échelon ministériel en fin mars 1952, consacrera dans les mois prochains l'essentiel de son effort.

Annexe 1 EXPANSION ECONOMIQUE EUROPÉENNE - Problèmes et perspectives (1952-1956)

Rapport établi par le Groupe du Travail n°5 du Conseil, et approuvé par le Conseil, réuni à l'échelon ministériel, le 28 mars 1952.

INTRODUCTION

1. Un Groupe de Travail, créé par une décision du Conseil relative à la mise en oeuvre de la Déclaration du 29 août 1951 a été chargé forthcomde « soumettre au Conseil par l'entremise du Comité Exécutif » :

a. Un rapport exposant, d'une part, les conclusions des études par secteurs, et définissant, d'autre part, à la lumière desdites études, les problèmes généraux dont la solution lui paraît nécessaire pour que la production globale de l'Europe occidentale puisse être accrue conformément à la Déclaration;

b. Toutes recommandations utiles concernant les mesures immédiates qu'il conviendrait de prendre à la suite des études par secteurs ou de la définition des problèmes généraux prévue à l'alinéa (a) ci-dessus;

c. Le cas échéant, toutes suggestions utiles concernant la solution ultérieure des problèmes qu'il aura été amené à envisager au cours de ses travaux (Paragraphe 3 de la Décision C (51) 394).

2. Les études par secteurs visées au paragraphe (a) de cette Décision sont les rapports des Groupes Spéciaux d'Experts sur lo charbon, l'électricité, l'acier, l'agriculture et lo Rapport du Secrétaire Général sur le logement, ainsi que les observations présentées sur ces rapports par les comités techniques compétents et par lo Comité Économique. Une étude de la maind'oeuvre a également été établie par un Groupe de travail spécial et a fait l'objet de commentaires du Comité de la Main-d'OEuvre.

3. Le Groupe de Travail a consacré la première partie du présent rapport aux questions d'ensemble, parmi lesquelles il a estimé que se classent les aspects généraux du problème de la main-d'oeuvre. La solution do ces problèmes dépend au premier chef do l'action individuelle et collective des gouvernements d'Europe occidentale. Le Groupe de Travail propose au Conseil de formuler à ce sujet une série de recommandations sur l'action à entreprendre. Il signale aussi un certain nombre de problèmes généraux qui, semble-il, appelleraient de nouvelles études à l'échelle internationale. Dans certains cas, des études ont déjà été décidées par le Conseil : le rapport s'y réfère, et, le cas échéant, présente des suggestions sur la suite à leur donner.

4. De même, dans la deuxième partie du rapport, qui traite des différents secteurs, y compris les transports, le Groupe de Travail propose soit des recommandations, soit des ôtudos complémentaires. Il suggère en outre que le Conseil invite les gouvernements à faire connaître à l'Organisation, dans la mesure où ces renseignements né doivent pas lui être fournis en vertu de dispositions antérieures, l'action entreprise par eux à la lumière des recommandations, les obstacles qu'ils rencontrent, les mesures qu'ils comptent prendre, ou qu'ils estimeraient utile de prendre à l'échelon international pour surmonter ces obstacles, et les résultats qu'ils attendent.

5. Les situations individuelles de ces pays sont trop différentes pour que les recommandations s'appliquent à tous d'une façon uniforme. Ces différences apparaîtront dans les réponses des pays à l'invitation proposée au paragraphe précédent.

6. Le Groupe de Travail propose au Conseil de transmettre aux pays membres les rapports et les commentaires sur les études de secteurs énumérés au paragraphe 2.

Première Partie. — PROBLÈMES GÉNÉRAUX

1. Les problèmes traités concernent les conditions générales auxquelles est subordonnée la réalisation de l'accroissement de la production globale envisagé dans la Déclaration du 29 août 1951, soit un accroissement de 25 % de 1951 à 1956. On peut brièvement énoncer ces problèmes comme suit, en indiquant leur corrélation et l'ordre dans lequel ils seront abordés.

a. L'expansion désirée requiert des disponibilités adéquates en main-d'oeuvre, en énergie, en matières premières, en denrées alimentaires de base, en biens d'équipement, en moyens de transport, et une capacité de production suffisamment développée. Le premier chapitre, relatif aux ressources disponibles, traite du problème de la main-d'oeuvre et des pénuries physiques de matières premières susceptibles, s'il n'y est pas remédié, de compromettre l'expansion;

b. Le deuxième chapitre traite des mesures spécifiques propres à relever la productivité, de manière à obtenir un meilleur rendement des ressources disponibles;

c. Le troisième chapitre traite de certaines questions de priorité dans l'utilisation des ressources;

d. Observation faite des pénuries physiques, c'est de la situation de la balance des paiements que dépend, pour chaque pays, la possibilité de se procurer les marchandises nécessaires à l'expansion mais qu'il ne produit pas ou dont il ne peut accroître assez rapidement la production. Les problèmes généraux relatifs aux échanges et à la balance des paiements seront traités dans un quatrième chapitre, dont une section sera consacrée au problème dollar et une autre aux problèmes intracuropéens;

e. Pour chaque pays l'évolution de la balance des paiements est liée à celle de sa situation financière intérieure; à maints égards, le problème de la stabilité financière intérieure, qui sera traité dans un dernier chapitre, domine tous les autres. Dans la mesure où la capacité de production est insuffisante, l'accroissement de production dépendra de l'ampleur des investissements réalisés; le problème est d'assurer ces investissements et de le faire sans compromettre la stabilité financière intérieure. Une autre section de ce chapitre sera donc consacrée au financement des investissements. La politique des prix, dont dépend dans une certaine mesure le volume des ressources disponibles pour les investissements, sera examinée dans une troisième section. Enfin, il ne peut être question de développer la production que si la demande est suffisante. Pour le moment, la demande globale est élevée, mais on est moins certain de son niveau futur; cette question fera l'objet d'une dernière section.

2. Cette simple enumeration permet immédiatement une constatation importante : les problèmes que l'Europe occidentale devra résoudre pour accroître sa prod\iction au cours des cinq années à venir sont essentiellement les mêmes que ceux auxquels elle a dû constamment faire face au cours des années passées. Or, au cours de cette période, l'Europe a pu progresser à un rythme tel que sa production industrielle était, en 1951, supérieure de 56 % à celle de 1947. Quant à sa production agricole, même si l'on ne tient pas compte du gain réalisé entre 1947-1948 et 1948-1949, gain anormalement élevé en raison de la médiocrité exceptionnelle de la campagne 1947-1948, on constate pour les deux campagnes suivantes un taux d'accroissement annuel d'environ 9 %, résultat obtenu en dépit d'une diminution de 30 % des importations de produits d'alimentation animale par rapport à l'aA'ant-guerre.

3. Cependant, les résultats obtenus ne garantissent pas la continuité des progrès. Ces problèmes, caractéristiques de l'aprèsguerre, apparaissent souvent sous des formes nouvelles; certains d'entre eux se sont récemment aggravés. Ils varient sensiblement d'un pays à l'autre. Quant aux aspects généraux de cette situation, ils sont assez connus : il est plus difficile d'accroître la production à partir de niveaux relativement élevés qu'à partir de niveaux très déprimés; dans un grand nombre de pays, le réarmement a considérablement détérioré les termes de l'échange et a créé des difficultés de paiements; le fardeau que constituent les dépenses d'armement compromet leur situation financière intérieure; l'aide économique américaine a été réduite. Les efforts individuels et collectifs des pays membres devront être à la mesure des difficultés qu'ils rencontrent dès le début de la période de cinq ans au cours de laquelle ils entendent accroître le revenu national réel de l'Europe occidentale de 25 % à partir d'un niveau déjà supérieur à celui d'avant guerre.

I. Les ressources disponibles

SECTION 1. — Main-d' oeuvre

1. Il n'est pas possible de donner des indications chiffrées sur les effectifs de maind'oeuvre nécessaires à la réalisation de l'expansion de 25 % de la production globale des biens et services. Il est clair cependant que dans certains pays, on doit s'attendre à voir se manifester une pénurie de main-d'oeuvre, en particulier de main-d'oeuvre qualifiée, au cours de l'expansion; la pénurie existe déjà dans les mines de charbon et, à un degré moindre, dans l'industrie du bâtiment. Du point de vue géographique, ces pénuries affectent plus particulièrement certains pays ou certaines régions de ces pays alors qu'ailleurs règne un important chômage structurel.

2. C'est le manque de mobilité de la main-d'oeuvre, sur le double plan géographique et professionnel, qui constitue l'obstacle fondamental à la compensation des déficits et des excédents.

3. Pour surmonter cet obstacle, il faut dans chaque pays des programmes bien conçus et une organisation efficace, assortis sur le plan international d'un minimum de coordination des procédures et des méthodes.

4. L'immigration de main-d'oeuvre étrangère ne pourra marquer de progrès réel que si, à l'intérieur du pays d'accueil, les conditions de l'emploi sont déjà satisfaisantes.

5. Le Groupe d'Experts a estimé que l'objectif à atteindre au cours de la période de cinq ans devrait être l'élimination des resfrictions réglementaires, formalités et autres obstacles qui s'opposent au libre mouvement des travailleurs d'un pays à un autre. Le Comité de la main-d'oeuvre a estimé qu'il était pratiquement impossible de les abolir entièrement et que l'objectif devait être d'établir parmi les pays membres tout ce qu'il sera possible de faire dans cette voie.

Recommandations

6. Le Groupe de Travail se rallie aux conclusions énoncées aux paragraphes 10 à 13 et estime que les pays membres devraient s'assigner comme objectif international, pour la période de cinq ans, de faire tout ce qu'il sera possible pour se rapprocher de l'élimination des restrictions réglementaires, formalités et autres obstacles au libre mouvement des travailleurs d'un pays à un autre, bien qu'il soit évidemment impraticable de les abolir totalement pendant cette période.

7. Le Groupe de Travail tient à souligner que les pays où sévissent des pénuries ne devraient pas considérer l'immigration de maind'oeuvre étrangère comme une solution de dernier ressort à leurs difficultés, et que les excédents de main-d'oeuvre qui existent dans certains pays d'Europe peuvent concourir puissamment au développement do la production lorsque cello-ci se trouve freinée par le manque de travailleurs.

Études proposées

8. Le Groupe de Travail fait également siennes les recommandations des experts concernant de nouvelles études; elles se ramènent à des propositions visant le développement des travaux déjà en cours, par exemple en ce qui concerne les statistiques, la formation professionnelle et l'emploi de la main-d'oeuvre qualifiée, la mobilité de la main-d'oeuvre et le problème des migrations entre pays membres, les systèmes et méthodes d'administration. En ce qui concerne ce dernier point, le Groupe de Travail souligne qu'il est d'une importance fondamentale que les gouvernements membres assurent l'existence de services efficaces de l'emploi, possédant des bureaux dans toutes les grandes régions industrielles, ainsi que dans les zones de main-d'oeuvre excédentaire, et qu'ils coopèrent activement entre eux à favoriser la mobilité de la main-d'oeuvre. Les échanges de vues envisagés entre l'Organisation et la Commission Consultative Syndicale de TE. R. P. seront utiles à l'égard de tous ces problèmes.

9. Les recommandations d'ordre plus technique concernant la main-d'oeuvre figurent à la partie II, chapitre VII, du présent rapport.

SECTION 2. — Pénuries de certains produits

1. L'expansion de la production envisagée par la Déclaration du 29 août 1951 exigera un accroissement des approvisionnements de l'Europe occidentale en produits de base.

2. En dehors des pénuries étudiées dans la deuxième partie du présent rapport, les pénuries physiques qui se manifestent ou se sont récemment manifestées concernent diverses matières premières industrielles et divers biens d'équipement, notamment les machines-outils.

Matières premières

3. Depuis le déclenchement des hostilités de Corée, diverses décisions du Conseil ont recommandé aux pays membres l'accroissement de la production des matières raréfiées et des économies d'emploi, et elles ont déterminé le rôle et l'activité de l'Organisation au regard de ces problèmes. En outre, les gouvernements membres ont joué un rôle majeur dans les initiatives qui ont abouti au renforcement de la coopération internationale au sein de l'I. M. C.

4. Selon la plus récente de ces Décisions, en date du 10 mars 1951, « les pays membres établiront des programmes à long terme de production des matières premières pour lesquelles se piosent des problèmes de disponibilité ou de prix, tant dans les métropoles que dans les territoires d'outre-mer ».

5. En exécution de la même décision, les Comités Verticaux désignés par le Comité Exécutif ont mis au point la liste dos matières auxquelles s'appliqueraient ces programmes : aluminium, minerais de métaux non ferreux, matières sulfureuses, pâtes à papier et pâtes textiles, coton, fibres artificielles et synthétiques, cuirs et

peaux brutes. Les pays membres ont été invités à transmettre à l'Organisation, d'une part les programmes qu'ils se proposaient de réaliser par leurs propres moyens, et, d'autre part, ceux pour l'exécution desquels ils estimaient devoir faire appel à la coopération d'autres pays.

Étude proposée

6. Les rapports des Comités Verticaux relatifs à ces programmes sont établis; ils doivent être examinés par le Comité Économique. Le Groupe de Travail suggère que celui-ci soit invité à étudier ces documents ainsi que les autres rapports sur les matières premières qui doivent lui être soumis, en tenant compte de l'objectif d'expansion fixé dans la Déclaration du 29 août 1951.

7. En ce qui concerne la coopération des pays membres avec d'autres gouvernements, le Secrétaire Général se propose de présenter très prochainement au Conseil (à l'échelon ministériel) un rapport sur les relations de l'O. E. C. E. avec l'I. M. C.

Biens d'équipement

8. En ce qui concerne les biens d'équipement, il se pose un problème de disponibilités matérielles qui, d'ailleurs, ne persistera peutêtre pas pendant toute la période considérée par la D éclaration. Il se peut que les difficultés des paiements internationaux continuent de limiter les possibilités d'achat de certains pays.

II. La productivité

1. La notion même d'un accroissement de 25 % du produit national brut en cinq ans implique la nécessité d'accroître sensiblement le rendement individuel. Cette augmentation se trouvera grandement facilitée si les problèmes examinés dans les autres chapitres de ce rapport reçoivent une solution satisfaisante; il n'en importe pas moins de prendre des mesures spéciales pour augmenter la productivité, dont beaucoup ne requièrent que des investissements relativements faibles.

2. La situation et les possibilités varient considérablement d'un pays à l'autre. Si l'on considère l'ensemble de l'Europe occidentale et si l'on tient compte de l'accroissement de la population et du recul possible du chômage, le taux d'accroissement de la productivité nécessaire pour réaliser une augmentation globale de 25 % de la production de biens et de services est supérieur au taux considéré comme normal avant la guerre, mais inférieur au taux exceptionnel qu'on a enregistré au cours de la période do reconstruction d'après-guerre. Le taux d'accroissement nécessaire ne sera obtenu qu'au prix d'un effort considérable, auquel l'ensemble de l'économie devra participer.

3. Il est proposé au Conseil de recommander aux gouvernements des pays membres :

a. De maintenir et de développer les moyens matériels qui existent dans leurs pays en matière de recherche scientifique et technique, d'étude des marchés, de services consultatifs à l'usage de l'industrie et de mettre pleinement à profit la possibilité d'échanger des informations avec les autres pays, notamment avec les États-Unis, par l'entremise de l'Organisation ou par tout autre moyen;

b. D'encourager « l'esprit de productivité » dans tous les groupes de la population;

c. D'encourager, en tant que de besoin, l'application dans l'industrie de méthodes de rémunération intéressant les travailleurs à l'accroissement de production;

d. De donner une attention particulière au principe d'une répartition équitable, entre entrepreneurs, travailleurs, et consommateurs, des bénéfices découlant d'un accroissement de la productivité;

e. De veiller à ce que leur politique fiscale donne aux progrès de la productivité tout l'encouragement compatible avec la stabilité financière intérieure;

f. De chercher à assurer les meilleures relations possibles entre main-d'oeuvre et direction, en particulier au niveau de l'entreprise, par des méthodes améliorées d'administration et de consultation du personnel.

Étude proposée

4. D'ores et déjà d'ailleurs, un courant vigoureux se manifeste dans ce sens sur le plan national et au sein de l'O. E. C. E. Le Groupe de l'Assistance Technique et le Comité des Questions Scientifiques et Techniques se consacrent depuis quelque temps à certaines tâches en vue d'obtenir des résultats concrets, et ils étudient une série de problèmes particuliers qui appellent un examen èt une mise au point. D'une manière générale, il

est certain qu'il reste à faire un travail considérable d'éducation technique et de vulgarisation auquel l'O. E. C. E. peut et doit apporter une contribution utile. Par exemple, on peut envisager qu'elle contribue à l'effort qui permettra d'assurer une formation adéquate des dirigeants d'entreprises. Le Groupe de Travail propose au Conseil de prendre toutes dispositions utiles pour que l'ampleur et la nature de cette contribution soient déterminées sans délai, en tenant compte de l'oeuvre déjà accomplie par l'Organisation et des suggestions présentées au cours de la conférence de la productivité des 30 et 31 janvier 1952, et, à cette fin, que soient éclaircis les deux points suivants :

a. Dans quelle mesure convient-il de modifier le mandat et les méthodes ou éventuellement la structure du Comité des Questions Scientifiques et Techniques et du Groupe de l'Assistance Technique?

b. Dans quelle mesure et par quels moyens l'Organisation peut-elle coopérer avec d'autres organismes ou stimuler leur action en faveur de l'accroissement de la productivité?

III. Les priorités

1. Le Groupe de Travail n'est pas à même d'apprécier clans quelle mesure il y a lieu d'attribuer aux secteurs étudiés dans la seconde partie du présent rapport une priorité d'allocation des ressources de main-d'oeuvre, de matières premières ou de capitaux, car il est possible que l'activité de ces secteurs fasse concurrence à d'autres secteurs de production importants, notamment aux industries travaillant pour l'exportation vers la zone dollar. Toutefois, le Groupe de Travail tient à souligner que le développement des industries de base mentionnées dans la Déclaration présente un intérêt vital pour la situation future de l'Europe en tant que puissance industrielle et politique.

2. Le développement de ces industries exigera des investissements importants dans l'avenir immédiat; ces besoins, joints à la nécessité d'accroître les dépenses militaires et d'améliorer la balance des paiements, obligeront à retarder le relèvement du niveau de vie, à moins qu'un effort spécial no permette do réaliser une augmentation très rapide du rendement individuel.

IV. Problèmes d'échanges et de balance des paiements

1. Quel que soit l'effort que les pays membres accompliront pour faire porter l'accroissement de production sur les produits mômes qui sont indispensables pour alimenter l'expansion économique, il reste que l'économie européenne en expansion aura besoin d'un volume accru d'importations. En outre, cellesci comprendront surtout des matières premières qui devront être payées avant que l'on puisse les utiliser pour manufacturer de nouveaux produits destinés à l'exportation.

2. Dans la mesure où, d'autre part, il ne sera pas consacré à satisfaire directement les besoins propres de l'Europe, cet accroissement de la production entraînera une augmentation des disponibilités exportables. Pour payer les importations supplémentaires, le problème essentiel consistera à trouver les débouchés correspondant au potentiel d'exportation et à convertir les recettes obtenues en monnaies qui pourront servir à payer les importations. La solution de ce problème dépend, en partie, des mesures prises par l'Europe pour permettre à ses produits de soutenir la concurrence, et en partie du niveau de la demande exercée sur les marchés d'importation ainsi que de la politique commerciale adoptée par les pays intéressés.

3. D'ailleurs, au cours de la période envisagée par la Déclaration, l'Europe devra travailler à s'affranchir du besoin d'aide extérieure, à concourir par ses investissements à l'expansion des régions insuffisamment développées et à rétablir la convertibilité des monnaies. Dans ces conditions, il sera nécessaire d'importer une quantité appréciable de capitaux étrangers afin d'atténuer les difficultés auxquelles se heurtent l'Europe et les zones monétaires associées.

4. On traitera ci-dessous, du problème dollar, qui, pour l'ensemble de l'Europe, est le plus grave. Les échanges de l'Europe avec la zone non dollar inspirent moins d'inquiétude. Si l'Europe pouvait se procurer dans ces régions des quantités supplémentaires de matières premières et de denrées alimentaires de base, le problème dollar serait allégé d'autant. Les problèmes d'échanges et de paiements intraeuropéens, dont la nature est différente, sont également étudiés ci-après.

SECTION 1. — La balance dollar

1. L'acuité du problème dollar est suffisamment attestée par le fait que le déficit de la balance commerciale de l'ensemble des pays membres à l'égard des États-Unis et du Canada est passé de 370 millions de dollars au dernier trimestre de 1950 à 915 millions de dollars au troisième trimestre de 1951 (prix courants).

2. La solution du problème exigera une réduction des dépenses et un accroissement des recettes en dollars de l'Europe occidentale; plus l'accroissement des recettes permettra de limiter la réduction des dépenses, plus cette solution sera satisfaisante.

Importations

3. Dans la conjoncture présente, les importations dollar de l'Europe occidentale consistent essentiellement en denrées alimentaires, en charbon, en biens d'équipement et en matières premières diverses. D'une manière générale, l'Organisation n'a cessé de prêter une extrême attention à la réduction des importations dollar et elle devra continuer à s'en préoccuper. Les rapports annuels et en particulier le second Rapport ont analysé ce problème et ont indiqué dans quel sens il conviendrait de rechercher des solutions.

4. Les études qu'effectue en ce moment l'Organisation au sujet de l'accroissement de la production des matières premières et dont il a été question ci-dessus (Chapitre I, section 2), de même que les études en cours à la suite du rapport des experts sur le charbon, visent à réduire les importations dollar. Dans cette seconde partie également (Chapitre IV), le Groupe de Travail proposera une étude complémentaire sur l'accroissement de la production agricole en vue de rechercher quelles sont les possibilités de réduire les importations dollar.

Recettes en dollars

5. Le problème de l'accroissement des recettes en dollars est lui aussi, depuis longtemps, à l'ordre du jour de l'Organisation. En particulier, le Conseil a pris note, au cours de sa séance du 11 janvier 1950, de l'intention manifestée par le Comité des Échanges d'entreprendre des études consécutives à un premier rapport sur l'encouragement des exportations vers la zone dollar, et il a invité les gouvernements des pays membres à communiquer à l'Organisation un rapport sur les mesures prises conformément aux suggestions de ce document. En septembre 1950, les pays membres ont été priés de remettre en 1951 un nouveau mémorandum sur leur effort d'exportation vers la zone dollar. Les mémorandums sont parvenus à l'Organisation dans le dernier trimestre de 1951. Ces documents doivent faire l'objet d'un examen.

6. Le Groupe de Travail suggère que soit élaboré à bref délai un rapport étudiant les possibilités pratiques d'entreprendre collectivement une action positive en vue d'accroître les exportations vers l'Amérique du Nord.

Recommandations

7. Le Groupe de Travail propose au Conseil d'adresser une recommandation aux gouvernements membres :

a. Leur rappelant les recommandations figurant dans le second Rapport de l'O. E. C E . :

1. En vue de réduire les importations dollar en accroissant la production des marchandises qu'ils sont en mesure de produire eux-mêmes à des coûts raisonnables, en effectuant dans les pays membres et les zones monétaires associées une partie des achats faits jusqu'ici dans la zone dollar, ainsi qu'en réduisant la consommation des biens payables en dollars ;

2. En vue d'augmenter leurs recettes en dollars en accroissant la production européenne à des prix concurrentiels, en développant les facilités accordées aux exportations vers la zone dollar, en encourageant le tourisme, etc.;

b. Invitant à limiter, pendant la période de pénurie de dollars, l'emploi de cette devise et à accroître leurs gains en dollars.

8. Le Groupe de Travail propose également au Conseil d'adresser une recommandation au gouvernement des États-Unis lui demandant :

a. De réduire les obstacles aux importations en provenance d'Europe, en appliquant par exemple les méthodes préconisées dans le second Rapport de l'O. E. C. E., aux paragraphes 502 à 511;

b. D'adopter en particulier une politique de transports maritimes permettant une plus libre compétition entre la marine marchande des États-Unis et celles des pays membres.

SECTION 2. — Les échanges et les paiements intraeuropéens

1. L'objectif d'un accroissement de 25 % de la production de biens.et de services a été fixé pour l'Europe occidentale dans son ensemble, comme l'ont été, par voie de conséquence, les objectifs des secteurs particuliers. En outre, dans l'examen des problèmes liés au succès de cette entreprise, les études par secteurs ont traité l'Europe occidentale comme si elle constituait une entité unique, et les problèmes qui se posent de surcroît, du fait de la division de l'Europe en un certain nombre de pays indépendants, ne sont pas étudiés.

2. Pour mener à bien l'expansion de 25 %, il est essentiel que les échanges intraeuropéens, aussi bien visibles qu'invisibles, soient portés à un niveau très élevé. Cela est nécessaire pour élargir les marchés offerts aux importateurs et exportateurs, stimuler le progrès de la productivité et, d'une manière générale, améliorer la répartition des ressources.

3. Pour accroître ainsi le volume des échanges, il est essentiel que les paiements intraeuropéens et la réduction des barrières commerciales fassent l'objet d'accords multilatéraux satisfaisants. Si on laissait les difficultés actuelles amener un retour au bilatéralisme, l'effet — l'effet initial tout au moins — serait une réduction considérable du volume des échanges, désastreuse pour l'expansion économique.

4. L'Organisation s'est toujours beaucoup préoccupée de cette question, qui est à vrai dire celle dont la solution exige le plus clairement la coopération européenne. Parmi les mesures d'ordre commercial qui sont à l'étude ou qui, à différents moments, ont fait l'objet de propositions d'étude, figurent fa stabilisation et le développement de la libération — notamment au moyen de la liste commune — la réduction des barrières douanières, une action plus positive en vue de réduire les effets nuisibles des contrôles à l'exportation, l'intégration par secteurs, etc. On poursuit très activement l'étude des dispositions à prendre au sujet de l'Union Européenne de Paiements; le fonctionnement de cet organisme serait considérablement facilité si les transferts intraeuropéens de capitaux s'accroissaient, et ces transferts aideraient aussi certains pays à résoudre le problème d\i financement des investissements nécessaires à une expansion suffisante de leur production.

5. Le Groupe de Travail ne juge pas utile d'examiner dans ce rapport les mérites respectifs de ces différentes méthodes techniques, mais il tient à souligner avec la plus grande force les deux points suivants :

a. Il est d'importance vitale que l'on parvienne à des solutions satisfaisantes, assurant le développement nécessaire des échanges, et que l'on y parvienne rapidement, en sorte que les difficultés actuelles ne déclenchent pas un mouvement désastreux de retour au bilatéralisme;

b. On ne pourra parvenir à des solutions satisfaisantes dans ce domaine que si les pays membres résolvent également le problème du maintien de leur stabilité financière intérieure, examiné au Chapitre V.

V. La stabilité financière

S E C T I O N 1. — Considérations générales

1. Dans le processus de réalisation de l'expansion générale de 25 %, la stabilité financière constitue un objectif clé. Non seulement l'instabilité financière exercerait directement une influence néfaste sur la production, mais elle rendrait aussi bien plus difficile la solution des autres problèmes généraux.

2. Le Groupe de Travail estime qu'il est de la plus haute importance que le problème de la stabilité financière reste soumis à l'examen effectif de l'Organisation. Étant donné, toutefois, qu'un récent rapport a été consacré à la stabilité financière et à-la lutte contre l'inflation, le Groupe n'estime pas qu'une autre étude générale soit nécessaire dans la présente phase des travaux relatifs à la mise en oeuvre de la déclaration. Le Groupe tient, cependant, à souligner que, dans le choix des mesures destinées à maintenir la stabilité, les pays membres devraient tenir compte de l'influence que ces mesures auraient sur la réalisation des autres objectifs visés dans la Déclaration du 29 août 1951, notamment : le niveau élevé des investissements nécessaire à l'expansion de la production, surtout dans les industries de base; une situation satisfaisante de la balance des paiements, tant au sein de l'U. E. P. que globalement; l'accroissement nécessaire des dépenses de défense et l'application de politiques qui assureront plus de bien-être aux groupes sociaux les moins favorisés.

3. La nécessité de chercher à atteindre simultanément ces divers objectifs exige que l'on ait recours à toute une gamme de mesures, même si, pour ce qui concerne le maintien de la stabilité financière considérée isolément, il semblerait plus facile de faire fond, surtout, sur une ou deux d'entre elles. Pour autant qu'il y

aurait conflit entre les politiques qu'un pays membre aurait à suivre pour rester en harmonie avec les autres (notamment au sein de l'U. E. P.) et celles qui seraient le mieux adaptées à sa propre situation, il conviendrait de développer encore les consultations et la coopération déjà étroites qui existent entre ces pays.

Recommandations

4. Le Groupe de Travail suggère que le Conseil appelle l'attention des gouvernements des pays membres sur les points suivants :

a. La stabilité financière est l'une des conditions fondamentales d'une expansion continue telle que celle qu'envisage la Déclaration;

b. Pour choisir, parmi différentes mesures possibles, celles qu'ils emploieront pour assurer la stabilité financière, les gouvernements devraient tenir compte de l'influence de ces mesures sur la réalisation des autres objectifs envisagés dans la Déclaration, et notamment sur la répartition des ressources entre des utilisations concurrentes (par exemple, investissement ou consommation, production pour le marché intérieur ou production pour l'exportation) ;

c. Le processus de réalisation simultanée de tous les objectifs envisagés dans la- Déclaration exigera normalement, pour assurer la stabilité financière, le recours à une gamme ample et variée de mesures, plutôt que le recours exclusif à une ou deux d'entre elles;

d. Il importerait d'accorder une attention particulière à l'incidence que les mesures prises par un pays membre auraient sur les autres pays et sur le fonctionnement de l'U. E. P., et le système de consultation et de coopération continues devrait être maintenu et développé.

SECTION 2. — Le financement des investissements

1. Les études de secteurs font ressortir la nécessité de dépenses d'investissement considérables clans certaines industries-clés, si l'on veut obtenir les approvisionnements en produits de base que l'expansion exige. Ces études, qui ne font pas de distinction entre pays, montrent clairement qu'effectuer ces investissements est une condition sine qua non du succès de l'entreprise.

2. Dans beaucoup de pays, les industries intéressées ont eu de sérieuses difficultés à se procurer les capitaux nécessaires à ces investissements et il est à craindre que l'expansion ne s'en trouve interrompue.

3. Ces difficultés tiennent pour partie à la politique des prix, qui sera examinée à la Section 3. Les prix de vente des industries essentielles sont souvent contrôlés, et les perspectives de bénéfices ne sont pas jugées suffisamment intéressantes, cependant que les possibilités d'auto-financement par utilisation des bénéfices non distribués sont très limitées. Le problème comporte cependant d'autres aspects.

4. Dans certains pays, en particulier ceux où le revenu est faible, la formation de l'épargne ne suffit pas pour permettre d'effectuer à une échelle satisfaisante les investissements nécessaires. Pour l'Europe occidentale considérée dans son ensemble, il y a une pénurie de capitaux qui serait atténuée par des apports extérieurs. En ce domaine, le concours de la B. I. R. D. pourrait être obtenu à condition de préparer des projets détaillés d'investissements.

5. Dans certains pays, il peut être difficile de mobiliser les capitaux pour des investissements à long terme, notamment lorsqu'il semble y avoir des risques de dépréciation monétaire. Ces difficultés peuvent être particulièrement aiguës dans le cas des industries qui ne peuvent offrir que des valeurs à intérêt fixe, libellées en monnaie nationale (par exemple, parce que l'industrie a été nationalisée) ou lorsque les emprunteurs sont des particuliers (comme pour l'agriculture et le logement).

6. Le problème du financement des investissements s'est déjà posé à l'Organisation, à l'occasion d'un rapport du Comité de l'Electricité en date du 8 juin 1951. Le Comité Exécutif, en renvoyant ce rapport au Comité Économique, a appelé son attention sur les aspects plus généraux du problème du financement des investissements. Cette étude n'a pas encore commencé.

Étude proposée.

7. Le Groupe de Travail propose au Conseil de demander que, dans le cadre des travaux relatifs à l'expansion, un rapport lui soit soumis à bref délai sur les problèmes du financement des investissements. Ce rapport traiterait des mesures qui, pour faciliter ce financement, pourraient être prises par les •pays membres, tant sur le plan national que sur le plan collectif, y compris les mesures intéressant la politique de crédit et la politique fiscale. Le rapport tiendrait compte du travail déjà accompli par l'Organisation dans ce domaine.

SECTION. 3 — La politique des prix

1. Le principal problème qui se pose à cet égard est celui des cours qui ne sont pas alignés sur le niveau général des prix.

2. Le fait peut se présenter, en premier lieu, dans le cas de produits essentiels-dont les prix sont fixés par le gouvernement (ou par d'autres pouvoirs publics) à un niveau trop bas par rapport aux coûts de production ou aux autres prix; on risque ainsi d'orienter la production vers la fabrication d'articles moins essentiels en môme temps qu'on incite la demande de consommation à se porter sur les produits rares. Le problème peut revêtir une importance particulière dans les cas où il sera nécessaire d'augmenter fortement la production, surtout si cette augmentation implique des immobilisations considérables.

3. Des problèmes d'un autre ordre se posent à propos des prix fixés par les cartels; il convient à ce sujet de considérer les.monopoles exercés à des degrés divers par des groupements professionnels ou môme par des vendeurs individuels importants. Cette fixation des prix risque d'exercer une incidence défavorable sur les disponibilités d'articles essentiels et peut de plus donner naissance à une discrimination, à la fois entre les industries consommatrices nationales et entre les entreprises nationales et étrangères. Il est fort à craindre que le maintien d'un prix minimum élevé n'entrave l'accroissement de la consommation et par conséquent de la production, et ne réduise l'intérêt que présente l'adoption de méthodes perfectionnées. Une telle politique est souvent assortie d'autres pratiques restrictives, telles que la division et la répartition du marché au moyen de contingentements ou d'autres systèmes qui, eux aussi, risquent de nuire à l'expansion de la production.

Recommandations

4. En conséquence, le Groupe de Travail propose au Conseil de recommander aux gouvernements des pays membres :

a. De veiller tout particulièrement, dans leur politique de fixation des prix, à la nécessité de stimuler suffisamment la production des biens essentiels, à l'échelle requise pour accroître la production globale de l'Europe occidentale conformément à la Déclaration, et d'éviter de développer outre mesure la demande d'articles rares;

b. De faire le nécessaire pour se tenir au courant de l'action des cartels et d'autres organismes susceptibles de fixer les prix, et d'être prêts à prendre des dispositions pour les empêcher de suivre une politique entravant le progrès économique, plus particulièrement quand cette politique limiterait l'accroissement de la production ou freinerait l'adoption de méthodes perfectionnées.

SECTION 4. — L'avenir de la demande

1. Dans la conjoncture présente, le niveau de la demande globale est élevé, bien que, dans certains secteurs, l'insuffisance de demandes limite la production et pose un problème de transfert de ressources. Dans certains pays, le niveau de la demande globale est même excessif; et, du fait de l'accroissement des dépenses d'armement, la plupart des pays doivent faire face à un danger d'inflation. Plus tard, en revanche, si les dépenses militaires diminuent, ou si seulement elles plafonnent, le maintien d'un niveau satisfaisant de la demande pourra exiger des mesures spéciales, qui appellent une préparation à entreprendre bien à l'avance.

2. L'incertitude où l'on se trouve quant au niveau futur de la demande pose, au regard de l'expansion de la production, un problème actuel dans la mesure où cette incertitude affecte les dispositions des entrepreneurs à encourir le risque de dépenses substantielles en capital, et les dispositions des salariés à accepter l'application de techniques progressives et l'accroissement des effectifs.

3. A cet égard, l'effet psychologique favorable de la Déclaration ne pourra être maintenu et renforcé que si des mesures précises sont prises pour mettre la déclaration en oeuvre et assurer ainsi un accroissement régulier de la demande. Il importe que le public soit informé de ces mesures par une campagne de publicité adéquate.

4. Pour autant que l'accroissement de la demande doive résulter de l'accroissement des investissements, il faut noter que la préparation de programmes d'investissement demande du temps. U faudrait donc commencer sans tarder la préparation de ces programmes, par exemple, de programmes pour la construction de logements dans les métropoles ou pour le développement des territoires d'outre-mer, même si l'on est obligé de différer l'exécution de certains d'entre eux.

5. Il ne dépend pas des pays européens seuls d'assurer la demande à venir. En effet, la demande extérieure constitue l'un des éléments de la demande totale des produits européens. Certes, le volume de cette demande dépendra largement de la position concurrentielle que l'Europe aura su prendre; mais elle dépend aussi — comme on l'a indiqué à propos des problèmes de balance des paiements — de la politique économique des Etats-Unis et du Canada. C'est là un fait dont l'opinion est justement consciente.

6. En conclusion, il est proposé au Conseil de recommander :

a. Aux gouvernements des pays membres

 a. D'accorder toute l'attention souhaitable aux estimations des entrepreneurs et des salariés quant à la demande future —• ces estimations constituant l'un des facteurs qui déterminent le volume et l'orientation de la production présente —• et d'étudier les moyens possibles d'affermir leurs prévisions;

 b. De se rendre prêts à stimuler la demande par les moyens appropriés, par exemple, en préparant des programmes d'investissements supplémentaires à exécuter dans les métropoles, les territoires d'outre-mer et autres régions sous-développées, lorsque la pression exercée sur les ressources par les besoins de la défense se sera suffisamment atténuée;

 c. De tenir l'opinion informée, par une large publicité faite à titre individuel ou collectif, de l'action entreprise pour maintenir la demande à un niveau élevé.

b. Aux gouvernements des États-Unis et du Canada

 a. D'éviter autant que possible, dans leur pays, les fluctuations nuisibles de la demande de produits importés, en particulier de matières premières;

 b. De commencer, dès maintenant, dans l'esprit de la politique du « Point IV », à étudier en coopération avec les gouvernements des pays membres et les autres gouvernements intéressés les problèmes liés aux investissements à long terme à effectuer dans les pays sous-développés.

c. Aux gouvernements des pays membres, des États-Unis et du Canada

D'étudier les moyens d'accroître la capacité des pays membres à s'assurer des recettes en dollars et, à l'occasion de ces études, de tenir compte de l'aide que pourraient apporter des organismes internationaux tels que le F. M. I. et la B. I. R. D.

DEUXIÈME PARTIE . — - ÉTUDES PAR SECTEURS

I. Charbon

1. L'étude effectuée par le Groupe Spécial d'Experts a été examinée par le Conseil réuni à l'échelon des Ministres lors de sa séance du 11 janvier. Le Conseil a constitué un Groupe Ministériel de la Production Charbonnière, qu'il a chargé d'étudier les problèmes de production, compte tenu de l'étude du Groupe Spécial d'Experts et des réponses envoyées par les pays membres au sujet des mesures qu'ils entendent appliquer pour accroître la production de charbon et réduire la consommation. Le Groupe de Travail n'a donc pas examiné l'étude consacrée au secteur du charbon.

2. Toutefois, il est évident que les objectifs définis dans la Déclaration du 29 août 1951 ne pourront être atteints que si le problème du charbon est résolu de façon satisfaisante et en temps voulu.

II. Électricité

1. Dans son étude, le Groupe Spécial de l'Électricité estimait que les besoins globaux des pays membres en énergie électrique augmenteraient de 40 % entre 1951 et 1956, passant de 248 milliards à 347 milliards de kwh. A l'occasion de la seconde enquête, menée en juillet 1951 par le Comité de l'Électricité, les pays avaient déjà fait connaître les possibilités d'expansion de leur capacité de production électrique jusqu'en 1955[37]. On a estimé que si cette expansion était effectivement réalisée et si le même rythme de développement pouvait se maintenir au cours de la dernière année de la période considérée dans la Déclaration, la capacité totale

37. Dans certains cas, les indications fournies par les pays, lors de cette enquête, ne correspondaient pas à des plans nationaux définitifs, mais représentaient plutôt des estimations faites par les autorités compétentes en matière d'énergie électrique dans les divers pays et concernant l'expansion qu'on pourrait escompter sur la base des besoins probables et des résultats qui avaient pu être obtenus dans le passé.

atteindrait en 1956 un niveau suffisant, dans l'ensemble, pour faire face aux besoins accrus qu'on pouvait attendre de l'expansion économique générale. Il est à craindre que la construction de nouvelles installations ne soit entravée par des pénuries de matières premières (notamment de cuivre, d'acier et de tôles magnétiques) et que l'absence, dans certains pays, de programmes à long terme bien définis ne retarde les commandes de matériel et la réalisation de l'expansion souhaitée. En outre, le développement de la production d'électricité exigera des quantités supplémentaires considérables de charbon. Mais, de l'avis des experts, c'est dans le financement des investissements que résidera la principale difficulté.

Observations du Groupe de Travail

Opinion du Groupe sur les objectifs de 1956

2. Le Groupe de Travail a fait sien l'objectif fixé dans l'étude de ce secteur à l'expansion de la production d'électricité (347 milliards de kwh. en 1956), sous réserve des observations contenues au paragraphe 75 ci-dessous. Cette étude indiquait que si le développement de production envisagé était réalisé, la production et les besoins s'équilibreraient pour l'ensemble de l'Europe. Toutefois, on no sait pas exactement jusqu'à quel point, certains pays pourront avoir une capacité excédentaire, tandis que d'autres souffriraient d'un déficit d'électricité.

Programmes nationaux

3. Le Groupe de Travail a noté que certains pays n'ont pas encore établi do programmes nationaux do développement des systèmes de production et de transport d'énergie pour la période 1952-56; il considère comme hautement souhaitable que les pays membres établissent sans retard des programmes bien définis, fondés sur une coordination économique, en vue de faire face à la demande escomptée. Considérant le caractère d'incertitude qui s'attache d'une part à l'évaluation de la capacité qui sera nécessaire et d'autre part à l'estimation des disponibilités d'énergie électrique — celles-ci étant d'ailleurs fondées sur l'hypothèse d'une bydraulicité moyenne — le Groupe de Travail désire également proposer que les pays membres dressent des projets complémentaires à exécuter si, à un moment quelconque, l'évolution de la demande l'exige.

Interconnexions

4. Le Groupe de Travail attire néanmoins l'attention du Conseil sur le fait que les programmes nationaux ne permettront peut-être pas d'atteindre l'objectif mentionné au paragraphe 73 dans les années où les conditions d'hydraulicité seront défavorables, et il suggère que les programmes de construction de centrales prévoient une capacité suffisante pour assurer un approvisionnement continu, même dans des conditions météorologiques et hydrauliques défavorables. Il est possible qu'au cours d'années de sécheresse, il faille demander une production accrue aux centrales thermiques afin de compenser l'insuffisance de . la production hydroélectrique. Le Groupe de Travail a estimé que le réseau européen d'interconnexions devrait pouvoir assurer en temps voulu le transfert d'énergie des zones excédentaires aux zones déficitaires, tout en permettant aux pays de réduire la capacité de réserve qui est nécessaire à chacun d'eux pour se prémunir contre les conditions défavorables. Le réseau devrait également permettre d'utiliser au maximum la capacité hydro-électrique dans les années particulièrement propices à cette production, de sorte que la production thermique puisse être réduite et que, de ce fait, des économies de charbon et autres combustibles puissent être réalisées.

Approvisionnement en charbon

5. Le Groupe de Travail tient en outre à souligner qu'il importe d'économiser le charbon employé par les centrales thermiques et de constituer, pour ces centrales, des stocks suffisants en prévision de mauvaises conditions d'hydraulicité.

Tarifs

6. Le Groupe de Travail a noté que les tarifs d'électricité exagérément faibles, en particulier les tarifs comportant une tranche dégressive, ainsi que l'offre de matériel électrique d'usage courant à des prix anormalement bas, risquent d'accroître la demande moins essentielle et, par conséquent, les besoins d'investissement de l'industrie, tout en rendant plus difficile pour cette dernière le financement de ces investissements. Pour juger si les tarifs fixés pour l'électricité sont justifiés, on les comparera aux prix des autres sources d'énergie ainsi qu'au prix de revient.

Recommandations aux gouvernements membres

7. Le Groupe de Travail propose au Conseil de recommander aux gouvernements membres :

a. Sur le plan national

a. d'établir des programmes nationaux bien définis pour la période 1952-1956, de sorte que les commandes nécessaires de matériel neuf puissent être passées en temps utile;

b. lorsqu'ils établiront leurs programmes nationaux, d'envisager, pour les nouvelles installations, l'emploi accru de ressources autres que les charbons de qualité supérieure, en particulier l'énergie hydraulique, ainsi que le lignite et les combustibles de qualité inférieure;

c. de dresser des projets complémentaires à long terme, à exécuter si, à un moment quelconque, l'évolution de la demande l'exige;

d. de déterminer le montant des investissements nécessaires à la mise en oeuvre de ces programmes et, le cas échéant, la fraction de ce montant total que les ressources nationales ne permettraient pas de couvrir;

e. de fixer les tarifs d'électricité de façon à éviter qu'ils ne stimulent exagérément la demande et qu'ils ne créent de trop grandes difficultés en matière de financement des investissements.

b. Sur le plan international

1. Lorsqu'ils établiront le programme de développement de leur réseau électrique, de procéder à des consultations collectives pour s'assurer :

1. Que la capacité thermique soit suffisante pour compenser le fléchissement de la production hydro-électrique au cours des années de sécheresse;

2. Que la capacité de transport du réseau européen à haute tension soit suffisante pour faire face à cette éventualité.

2. D'assurer une utilisation ration^ nelle des ressources de l'Europe occidentale, et, à cette fin, de dresser avec les pays voisins des plans communs de développement.

Nouvelles études

8. Le Groupe de Travail propose au Conseil de prendre toutes mesures appropriées pour que l'Organisation, ou d'autres organismes compétents, entreprennent les études suivantes :

a. Étude de la répartition géographique des accroissements de production et de consommation envisagés, ainsi que de la structure des systèmes de production et de transport nécessaires pour obtenir dans toute l'Europe occidentale un équilibre entre les ressources et la demande;

b. Étude des moyens permettant de planifier l'utilisation des ressources nécessaires à l'industrie électrique européenne, de façon à assurer la constitution de réserves de combustible suffisantes pour faire face aux pénuries éventuelles d'énergie hydraulique;

c. Étude des mesures techniques à prendre pour réduire la consommation de charbon de qualité supérieure dans les centrales électriques, principalement par l'utilisation maximum du lignite et des combustibles de qualité inférieure;

d. Étude du réseau européen de transport en tant que moyen permettant de disposer en toutes circonstances de ressources énergétiques plus importantes, de s'assurer une plus grande souplesse d'exploitation, de réduire la nécessité de centrales de réserve et d'économiser le combustible.

III. Sidérurgie

1. Il ressort de l'étude effectuée par le Groupe Spécial de la Sidérurgie que la consommation intérieure d'acier augmentera de 34 % entre 1951 et 1956, passant de 47 à 63 millions de tonnes, et que les exportations seront ramenées de 9 à 6,5 millions de tonnes. On prévoit donc qu'au total les besoins d'acier passeront de 56 à 69,5 millions de tonnes, tandis que les plans de développement actuellement connus doivent porter la capacité de production de 64 millions de tonnes en 1952 à 70 millions de tonnes au moins en

1956. Il a été précisé que l'augmentation de la production ne pourra être obtenue que si l'industrie du coke est en mesure de fournir les quantités supplémentaires de coke nécessaires et si les approvisionnements en minerai de fer se développent dans la mesure voulue.

Observations du Groupe de Travail

Opinion du Groupe sur les objectifs

2. Constatant que la production d'acier brut en Europe occidentale a été de 56 millions de tonnes environ en 1951, le Groupe de Travail estime raisonnable d'adopter, à titre d'objectif provisoire, un accroissement de cette production qui la porterait à 70 millions de tonnes en 1956. Toutefois, les besoins d'acier seront peut-être supérieurs à cette estimation prudente, étant donné notamment qu'elle est fondée sur une évaluation plutôt faible des possibilités d'exportation et sur l'hypothèse que les modifications intervenant dans l'importance relative des différentes industries consommatrices d'acier n'auront pas de répercussions marquées sur l'ensemble de la consommation d'acier au cours de la période considérée.

Considérations sur les mesures à prendre par les gouvernements

3. Étant donné qu'une pénurie d'acier risquerait d'avoir de graves conséquences, il importe, compte tenu des décalages de temps inévitables, que les mesures à prendre dans tous les secteurs de l'industrie sidérurgique soient adoptées dans les toutes prochaines années, ce qui permettrait de porter la production à plus de 70 millions de tonnes en 1956, si cette augmentation devenait nécessaire, soit parce que les modifications de structure des industries consommatrices d'acier se traduiraient par une augmentation des besoins intérieurs d'acier, soit parce que les possibilités d'exportation dépasseraient les prévisions actuelles.

4. Il ne faut pas non plus oublier qu'en cas d'échec dans l'un quelconque des secteurs de l'industrie sidérurgique, l'objectif fixé à la production globale d'acier risquerait de ne pas être atteint; ce danger est plus particulièrement menaçant en ce qui concerne les programmes de développement de lo production de minerai de fer. Le Groupe de Travail note a ce sujet que les prévisions les plus récentes de la production de minerai de fer dans certains pays membres et territoires d'outre-mer en 1956 sont en nette régression par rapport aux prévisions antérieures, de sorte qu'un problème se pose quant à la possibilité d'atteindre une production de 70 millions de tonnes d'acier brut. Il apparaît donc qu'un effort supplémentaire devrait être fait pour accroître la production do minerai de fer.

5. Il est reconnu que la crainte d'une surproduction pourrait se révéler comme l'une des principales causes d'échec, notamment dans le cas du minerai de fer où une part importante de l'accroissement de production nécessaire sera consacrée à l'exportation. Dans ces conditions, toutes les mesures qu'on pourra prendre pour prévenir cette crainte, en recourant par exemple à l'établissement de contrats à long terme, Governcontribueront à créer les conditions nécessaires pour atteindre l'objectif fixé en matière de production d'acier.

Recommandations aux gouvernements membres

6. Le Groupe de Travail propose au Conseil de recommander aux gouvernements membres :

a. Sur le plan national

- *a.* De veiller à ce que les programmes de production soient plutôt larges que modestes;
- *b.* D'inciter tous les intéressés, lorsqu'ils établiront leurs programmes, tant pour l'industrie sidérurgique elle-même, y compris le finissage, que pour les industries qui l'alimentent en matières premières, à partir de l'hypothèse qu'ils ne manqueront pas de débouchés pour leur production accrue et que la nouvelle capacité ne restera pas inemployée faute de matières premières;
- *c.* De s'employer par tous les moyens, à condition de ne pas léser les intérêts vitaux des industries des pays membres, à améliorer la position concurrentielle des industries sidérurgiques pour les fournitures d'acier à des pays tiers, de façon à enrayer le fléchissement des exportations prévu par le Groupe Spécial, sans oublier que les débouchés qu'offriront à l'acier les régions insuffisamment développées dépendront dans une large mesure des investissements qui y seront effectués;
- *d.* De faire tout leur possible pour que les industries sidérurgiques disposent d'approvisionnements suffisants en coke métallurgique pour atteindre l'objectif de production fixé et que, dans l'éventualité d'une pénurie de charbons à coke, les besoins des industries sidérurgiques soient

examinés par rapport à ceux des autres consommateurs de coke. Dans ces conditions, il y aurait lieu d'envisager s'il convient d'établir un système de priorités, tant pour l'approvisionnement des cokeries en charbons à coke que pour la fourniture de coke à tous les consommateurs;

e. De prendre toutes les mesures possibles en vue de stimuler la production de minerai de fer et la collecte des ferrailles afin de permettre aux industries sidérurgiques d'atteindre leurs objectifs de production;

b. Sur le plan international

7. Le Groupe de Travail propose au Conseil d'attirer l'attention des gouvernements membres sur l'influence qu'une judicieuse répartition des risques entre producteurs et consommateurs, obtenue par des méthodes appropriées (par exemple par la conclusion de contrats à long terme), peut avoir sur l'accroissement de la production de l'industrie sidérurgique ou des industries qui l'alimentent en matières premières.

IV. Agriculture

1. Le Groupe Spécial de l'Agriculture a estimé qu'à une expansion do 25 % de l'activité économique générale correspondra un accroissement de 12 à 16 % de la demande de denrées alimentaires, soit une augmentation de 16 à 21 % de la production agricole actuelle des pays participants.

2. Le Groupe Spécial a cherché à déterminer, produit par produit, s'il était possible de faire face à cet accroissement do la demande par une augmentation correspondante de la production. Il a conclu que, pour la production totale, l'on pouvait s'attendre à un accroissement de 14 à 17 % au cours d'une période de six ans commençant en 1951-1952, ce qui, pour la période de cinq ans prévue par la Déclaration, représenterait une augmentation de 12 à 14 %. Ces pourcentages ont été établis sans tenir compte des possibilités d'accroissement de la production agricole en Turquie, possibilités sur lesquelles le Groupe Spécial ne s'est pas estimé en mesure de se prononcer.

3. Le Groupe Spécial a estimé que, étant donné la structure probable de la demande à la fin de la période de cinq ans, il faudra toutefois augmenter légèrement les importations alimentaires de l'Europe par rapport aux niveaux actuels, en plus de l'accroissement prévu de la production européenne.

4. Le Groupe Spécial a noté que pour réaliser cette expansion, des efforts exceptionnels devront être accomplis, tant pour accroître la superficie arable que pour améliorer les rendements, et que les conditions suivantes seront notamment nécessaires : services consultatifs agricoles efficaces et autres formes d'aide technique; accroissement des disponibilités en machines agricoles, engrais, etc., en dépit du programme de défense; développement des investissements agricoles clans certains secteurs déterminés, amélioration des facilités de crédit, en particulier pour les petits exploitants, assurance de débouchés à des prix raisonnables, développement des échanges intraeuropéens. Le Groupe a noté que la courbe ascendante de la consommation d'engrais marquait actuellement un certain ralentissement et que cette tendance était particulièrement dangereuse pour la réalisation de l'objectif d'expansion.

Observations du Groupe de Travail

Opinion du Groupe sur l'objectif à atteindre

5. Le Groupe de Travail a noté que le Groupe Spécial n'envisage pas que l'Europe occidentale réduise le volume actuel des importations alimentaires tout en faisant face à l'accroissement de demande résultant de l'expansion de 25 %. Or, si l'on se réfère aux considérations exposées dans la première partie du présent rapport (Chapitre IV), une réduction de ces importations, en particulier de celles qui sont payables en dollars, peut fort bien devenir une nécessité absolue. Le Groupe de Travail estime donc qu'il convient :

a. D'adopter comme objectif minimum l'accroissement de 17 % de la production agricole de l'Europe occidentale au cours de la période définie par les experts;

b. D'examiner de nouveau la possibilité d'accroître la production agricole, tant en vue de faire face à l'accroissement de la demande telle que l'envisage le rapport des experts (sinon pour chaque produit, du moins pour l'ensemble) que de réduire dans des proportions notables le volume actuel des importations agricoles, particulièrement en provenance de la zone dollar;

c. De rectifier, le cas échéant, l'objectif défini à l'alinéa (a) pour tenir compte des possibilités supplémentaires qu'aurait déterminées l'étude prévue à l'alinéa (b) ci-dessus.

Efforts nécessaires.

6. La nécessité d'accroître la production dans des proportions plus fortes que ne l'envisage le rapport des experts rend d'autant plus indispensables les efforts déjà demandés.

Politique sur le plan national et européen

7. Le Groupe de Travail considère qu'une action gouvernementale concrète est indispensable pour surmonter les difficultés diverses qu'ont évoquées le Groupe Spécial et le Comité de l'Alimentation et de l'Agriculture. Il souligne, d'une part, qu'il sera nécessaire aux gouvernements d'adopter une politique agricole bien conçue et orientée vers l'avenir, faisant une large place à la production de céréales et d'autres produits essentiels, et, d'autre part, qu'il faudra procéder à des consultations entre gouvernements en vue d'harmoniser les programmes nationaux.

Produits agricoles destinés à l'industrie

8. Le Groupe de Travail a noté que l'étude du Groupe Spécial porte exclusivement sur les produits alimentaires. Cependant, comme on l'a vu à la première partie, chapitre I, section 2, du présent rapport, l'Organisation se préoccupe actuellement du développement de la production de coton et de fibres naturelles.

Pêche

9. Le rapport sur le marché du poisson, que le Sous-Comité de la Pêche doit étudier prochainement, devrait, de l'avis du Groupe de Travail, fournir l'occasion d'examiner la contribution que peut apporter l'industrie de la pêche à l'accroissement des ressources alimentaires.

Recommandations aux gouvernements des pays membres

10. Il est proposé au Conseil de recommander aux gouvernements des pays membres :

a. De s'employer à réunir les conditions nécessaires à l'expansion de la production agricole, à savoir : l'existence de services consultatifs agricoles étendus et efficaces ainsi que d'autres formes d'assistance technique; le maintien et l'accroissement des ressources en machines agricoles, engrais, etc., en dépit du programme de défense; le développement des investissements agricoles dans certains secteurs déterminés; l'amélioration des facilités de crédit, spécialement pour aider les petits exploitants; l'assurance, pour les agriculteurs, de trouver des débouchés à des prix raisonnables; le développement des échanges intraeuropéens par tous les moyens possibles;

b. D'encourager le développement de la recherche dans le domaine de l'agriculture;

c. De tirer pleinement parti de la possibilité de recourir à l'expérience d'autres pays, notamment des États-Unis;

d. D'encourager l'adoption des méthodes visant à améliorer l'efficience dans l'agriculture, qui ont été définies par les rapports techniques établis au sein de l'Organisation;

e. D'accorder une attention spéciale, eu égard au fait que les hausses de prix entravent l'utilisation accrue des engrais et autres produits nécessaires à l'agriculture :

1. Au maintien d'un rapport satisfaisant entre les prix des produits agricoles et ceux des articles nécessaires à l'agriculture;

2. A l'octroi de facilités appropriées de crédit aux agriculteurs pour leurs achats d'engrais et d'articles nécessaires à l'agriculture;

3. A l'élimination des taxes et entraves aux échanges, qui accroissent le coût des engrais, semences de haute qualité, animaux de reproduction, etc. ;

f. D'encourager les investissements destinés à accroître la productivité des entreprises agricoles existantes, dans les cas où ils semblent devoir donner les résultats les plus rapides ;

g. De mettre sur pied des programmes précis d'irrigation et de mise en valeur des terres, prévoyant les investissements nécessaires, et, au besoin, le recours à des capitaux étrangers ;

h. D'accorder une attention spéciale, étant donné qu'il s'agit d'un important facteur limitant l'expansion de la production, au fait que les agriculteurs ne se sentent pas assurés d'avoir des débouchés satisfaisants et, par conséquent, à la nécessité :

1. D'informer l'opinion sur l'augmentation prévisible de la demande;

2. De prévoir des contrats à long terme;

3. D'intensifier avec énergie les efforts déployés pour développer les échanges intraeuropéens de produits agricoles;

1. D'envisager pour d'autres produits la conclusion d'accords similaires à l'Accord International sur le Blé.

Nouvelles études

11. Le Groupe de Travail propose au Conseil :

a. Un nouvel examen des possibilités d'accroître la production agricole, compte tenu des possibilités d'expansion agricole de la Turquie, de façon à satisfaire la demande telle que l'envisage le rapport des experts, sinon pour chaque produit, du moins pour l'ensemble, et à réduire dans des proportions notables les importations agricoles, particulièrement en provenance de la zone dollar;

b. De faire procéder à une révision périodique des facteurs qui influent sur l'offre et la demande d'engrais, en vue d'assurer un équilibre correspondant à un niveau élevé de la demande.

V. Logement

1. Le rapport établi par le Secrétaire Général souligne qu'à la fin de 1950, le capital immobilier des pays membres s'élevait à environ 70 millions de logements; il était inférieur de 6,5 millions à ce qu'il aurait dû être si on avait voulu maintenir la proportion d'avant guerre entre le nombre de logements et le chiffre de la population. L'accroissement annuel de la population rend nécessaire, la construction de 600.000 logements par an si l'on veut seulement maintenir la situation actuelle. Le nombre de logements construits annuellement a été d'environ 900.000 pour les deux dernières années. Il est très insuffisant pour faire face aux besoins résultant de l'accroissement de la population, pour amortir le capital immobilier existant et pour remédier dans un délai raisonnable à la pénurie qui est le legs d'une longue période.

2. Un objectif de construction fixé pour l'ensemble des pays membres est nécessairement assez arbitraire, à la fois en raison des différences qui existent entre les pays et des hypothèses sur lesquelles l'estimation doit être fondée. Il semble toutefois raisonnable de se proposer de porter le nombre des logements annuellement construits en Europe occidentale de 900.000 en 1950 à 2 millions en 1956.

3. Pour atteindre cet objectif, il y aurait lieu de s'employer dès maintenant à accroître la productivité des industries du bâtiment et à résoudre certains problèmes de financement.

4. Tant que la pénurie restera aiguë et que l'ampleur de l'effort de construction sera limitée par la nécessité de renforcer la défense, les pays membres devront accélérer la construction dans les régions minières ou agricoles, où la pénurie de logements risque d'entraver l'expansion économique générale.

5. Ils devraient également utiliser au mieux le capital immobilier existant, et s'orienter surtout vers la construction d'un plus grand nombre d'unités de logement de type modeste et comportant un petit nombre de pièces.

6. A ce double point de vue, la fixation réglementaire des loyers à un niveau trop bas a des effets nuisibles; elle tend à empêcher le bon entretien des logements existants, à multiplier le nombre des locaux spacieux occupés par des familles peu nombreuses, à entraver la mobilité de la main-d'oeuvre et à restreindre la construction de nouveaux logements destinés à la location.

Observations du Groupe de Travail

Caractéristiques particulières du problème du logement

7. Le Groupe de Travail observe que le problème du logement présente deux traits particuliers :

a. C'est surtout un problème national, non seulement parce que la pénurie est plus ou moins grave selon les pays, mais aussi parce que les mesures à prendre pour y remédier relèvent presque toutes du domaine national plutôt qu'international ;

b. Les besoins de la défense devant exercer une pression inusitée sur les ressources que, en d'autres circonstances, on aurait pu affecter à la construction de logements, seul un effort particulier permettra d'augmenter ce genre de construction. Les perspectives offertes aux investissements, en raison de la persistance de la pénurie de logements, revêtent une grande importance au regard du problème de la demande à venir, comme on l'a souligné dans la première partie de ce rapport.

8. Ces deux considérations dominent les observations qui suivent.

Opinion du Groupe sur l'objectif

9. Sans entrer dans une étude détaillée des objectifs envisagés pour 1956 dans le Rapport du Secrétaire Général, le Groupe de Travail formule les observations suivantes :

a. (a) Dans une première phase, l'objectif sera de maintenir plutôt que d'accroître le volume des ressources affectées à la construction, mais, en même temps, il faudra :

1. Pourvoir aux besoins particuliers des régions minières et agricoles, où la pénurie de logements constitue un obstacle à l'installation d'une main-d'oeuvre supplémentaire nationale ou étrangère et, par suite, à l'accroissement de production indispensable à l'expansion globale;

2. Accroître le nombre des constructions d'unités distinctes de logement de types et de dimensions modestes;

b. Dans la suite, il sera essentiel, pour améliorer les conditions de vie et favoriser l'expansion continue et normale de la demande globale, d'utiliser les ressources qui se dégageront, de manière à accroître considérablement le nombre des constructions de logements pour l'Europe occidentale dans son ensemble, afin d'atteindre en 1956, ou aussitôt que possible après 1956, un objectif de construction annuelle de deux millions de logements.

Méthodes à employer

10. Le Groupe de Travail fait siennes les conclusions du Rapport du Secrétaire Général sur les méthodes dont il convient de recommander l'application. Il attache en particulier une grande importance aux mesures propres à assurer la meilleure utilisation des ressources limitées dont les pays membres disposent présentement pour la construction.

Recommandations aux gouvernements des pays membres

11. Le Groupe de Travail propose au Conseil de recommander aux gouvernements des pays membres :

a. D'accélérer la construction de logements dans les régions où se développent des centres de production essentiels (miniers, agricoles, etc.) ;

b. De s'attacher à augmenter le nombre des constructions de logements indépendants, contenant un petit nombre de pièces et de type simplifié, sans sacrifier la qualité et la solidité de ces constructions;

c. D'accélérer l'industrialisation et la rationalisation de l'industrie du bâtiment, en particulier par :

1. La révision et l'assouplissement des règlements administratifs;

2. Le groupement des commandes et la passation de marchés à long terme pour les constructions financées sur fonds publics;

3. Des mesures fiscales appropriées;

d. D'orienter l'aide financière qu'ils accordent à la construction de manière à contribuer à la réalisation des objectifs définis ci-dessus;

e. De fixer les dispositions limitant les loyers, lorsque cette limitation est inévitable, de manière à réduire autant que possible les inconvénients inhérents à une telle réglementation, c'est-à-dire de manière à éviter :

1. De nuire à l'entretien des immeubles existants ;

2. De restreindre la construction de logements destinés à la location;

3. De multiplier les cas d'occupation insuffisante des logements existants;

4. D'entraver la mobilité de la maind'oeuvre ;

f. De préparer, pendant la période où l'effort de construction restera limité en raison de la pénurie de ressources, l'amplification de l'effort ultérieur, notamment par l'étude :

1. Des plans relatifs à cette expansion;
2. Des problèmes de main-d'oeuvre et d'approvisionnement en matériaux intéressant la réalisation de ces plans;
3. Des projets d'urbanisme;
4. De Ja création, du développement ou de la réorganisation des organismes de financement (banques hypothécaires, instituts de crédit foncier, sociétés de construction) dans les cas où les institutions présentes ne correspondraient pas aux besoins de l'expansion prévue.

Études ultérieures du problème sur le plan international

12. Bien que les aspects essentiels du problèîne du logement aient un caractère national, des études et des échanges de renseignements concernant les aspects techniques et financiers du problème sont fort utiles sur le plan international. La Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies accomplit, dans ce domaine, un travail précieux, sur lequel le Conseil pourra se fonder pour formuler, dans l'avenir, de nouvelles recommandations.

VI. Transports

1. L'augmentation générale de 25 % exigera une intensification considérable du trafic commercial en Europe et dans les territoires d'outre-mer. Le Rapport des Experts sur le Charbon envisage la possibilité d'une aggravation de la crise des combustibles par suite de difficultés de transport, particulièrement en Allemagne et au Royaume-Uni. Ces difficultés sont dues surtout au manque de cheminots (Royaume-Uni) et au manque de matériel roulant (Allemagne).

2. Sur le plan international, le problème a de nombreuses ramifications : tout le commerce international dépend des transports; les réseaux de transports des divers pays sont étroitement liés; on remédierait peut-être à certaines insuffisances du système de transports par l'échange international de matériel roulant et autres matériels ferroviaires, à d'autres par des déplacements internationaux de maind'oeuvre.

3. Des travaux de longue haleine pourront se révéler nécessaires, en particulier dans le secteur ferroviaire.

Étude proposée

4. Le Groupe de Travail suggère que le Conseil prenne toutes dispositions utiles pour que l'Organisation ou un autre organisme approprié étudie le développement des systèmes de transport qu'appelle l'expansion de 25 % envisagée dans la Déclaration, et notamment les difficultés auxquelles risque de se heurter un tel développement, ainsi que l'action à entreprendre sur le plan national ou international pour surmonter ces difficultés.

VII. Main-d'oeuvre

Recommandations aux gouvernements membres

1. Le Groupe de Travail propose au Conseil de recommander aux gouvernements membres :

a. De réviser l'organisation de leurs services d'emploi de façon à obtenir :

1. Un service efficace de placement possédant des bureaux dans chaque région industrielle importante, ainsi que dans les zones de main-d'oeuvre excédentaire;
2. Un système permettant de coordonner, à l'échelon national, l'activité des bureaux de placement locaux de telle sorte que :

les travailleurs des zones à maind'oeuvre excédentaire soient informés des possibilités offertes dans les régions et les métiers où sévit une pénurie de main-d'oeuvre;

le pays dispose de renseignements à jour sur les excédents et les pénuries de maind'oeuvre, existants ou probables, par régions; industries et emplois-clés;

b. D'établir, en tant que de besoin, un système de priorités en matière de main-d'oeuvre, et de donner des instructions aux offices de placement pour qu'ils s'efforcent, dans la mesure où ils jDeuvent le faire par persuasion, de satisfaire avant les autres les offres d'emploi des professions « prioritaires »;

c. D'étudier attentivement les moyens par lesquels il serait possible d'inciter les travailleurs à s'embaucher dans les secteursclés qui souffrent actuellement d'une pénurie de main-d'oeuvre, de lutter contre l'absentéisme, et de relever le rendement individuel;

d. D'instituer ou d'encourager des systèmes de formation professionnelle pour ,ces secteurs-clés, aussi bien. dans les pays où existent déjà des conditions de plein emploi ou proche du plein emploi, que, le cas échéant, dans les pays possédant un excédent de maind'oeuvre susceptible, après formation, d'être employé dans les industries-clés d'autres pays;

e. D'examiner les avantages que présenterait l'organisation de conférences tripartites sur les problèmes de main-d'oeuvre, conférences qui réuniraient les services officiels de main-d'oeuvre, les syndicats et les employeurs ;

f. Dans les pays souffrant d'une pénurie de main-d'oeuvre, de rechercher les causes et, dans la mesure du possible, les moyens de dissiper les craintes des syndicats ou autres organismes qui empêchent à l'heure actuelle d'accepter les ouvriers étrangers;

g. D'examiner au sein de l'Organisation les moyens qui permettraient aux pays désireux de recruter des travailleurs étrangers pour leurs industries, d'effectuer plus aisément des enquêtes dans les pays possédant des excédents de main-d'oeuvre; cela impliquerait :

1. Que les pays échangent des renseignements sur les secteurs industriels dans lesquels cette main-d'oeuvre pourrait être employée;

2. Que les services de placement des pays à main-d'oeuvre excédentaire coopèrent activement avec les pays désireux de recevoir des immigrants, de sorte que' ces derniers pays puissent disposer du maximum de renseignements sur les disponibilités éventuelles de main-d'oeuvre.

Annexe 2 LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a examiné lors de sa 9e Session - 2-3 août 1951 - la Recommandation 7 (1951) de l'Assemblée Consultative sur l'institution d'un Bureau d'achat et de ressources en Matières premières.

Le Comité des Ministres a adopté à ce sujet une Résolution par laquelle il a décidé « de prier l'O.E.C.E. de bien vouloir faire étal dans son rapport à la prochaine Sessio/i de l'Assemblée Consultative du développement actuel de la coopération internationale dans le domaine des matières premières »

Le document ci-joint a été établi pour répondre au voeu exprimé par le Comité des Ministres.

La Conférence Internationale des Matières Premières

Historique

1. La guerre de Corée a éclaté le 24 juin 1950. De juin 1950 à janvier 1951, les cours mondiaux des matières premières ont monté de 60 %. A l'automne de 1950, la rapidité de la hausse était telle qu'elle provoquait de graves perturbations dans l'ensemble du monde libre.

2. Dès octobre, le Conseil de l'O. E. C. E. avait donné des directives aux divers Comités de l'Organisation afin de faire obstacle à ce raz-de-marée qui ne semblait pas devoir se calmer. Au mois de décembre, la situation des matières premières était devenue extrêmement grave et le Conseil, répondant à une offre du gouvernement des Etats-Unis, décidait d'envoyer une mission à Washington. Présidée par Sir Edmund Hall-Patch, la mission allait séjourner à Washington du 8 au 21 décembre.

3. Le 12 janvier 1951, les gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États- Unis publiaient à Washington une déclaration clans laquelle ils reconnaissaient la portée mondiale des problèmes de l'heure et proposaient aux autres gouvernements intéressés la création de plusieurs comités internationaux permanents spécialisés dans l'étude des matières premières et représentant les pays producteurs et consommateurs du monde libre. Ces comités devaient recommander des mesures visant, pour chacun des produits envisagés, à stimuler la production, accroître les disponibilités, économiser l'emploi et assurer la répartition et l'utilisation judicieuses des ressources parmi les pays consommateurs. Un Groupe central temporaire devait être adjoint, à titre auxiliaire, aux comités permanents. Telle fut l'origine de la Conférence Internationale des Matières Premières.

4. La C. I. M. P. se constitue au cours de la seconde moitié de janvier et du début de février. Le premier Comité (cuivre. - zinc - plomb) se réunit le 26 février.

5. La C. I. M. P. fut créée pour faire face à une situation exceptionnelle, et ses promoteurs l'ont toujours envisagée comme un dispositif temporaire. Son régime administratif et budgétaire actuel est, de par sa nature, essentiellement temporaire.

Méthode de travail des comités.

6. Les comités spécialisés sont chargés de suivre la situation des approvisionnements et de recommander des mesures propres à accroître la production et à permettre une répartition et une utilisation judicieuse des matières premières relevant de leur compétence. Chaque comité exerce ses activités en toute indépendance et adresse des recommandations directement aux gouvernements et non sous le couvert du Groupe central.

7. La composition des comités spécialisés est déterminée par deux critères complémentaires : l'importance de la production et/ou de la consommation d'un pays pour la matière première relevant de sa compétence. On est parvenu à représenter aussi complètement que possible les intérêts des producteurs et des consommateurs sans toutefois créer un appareil trop encombrant. Dans la pratique, les pays membres des comités représentent de 80 à 90 % des intérêts des producteurs et des consommateurs de l'ensemble du monde libre et seuls quelques intérêts marginaux se trouvent exclus. Néanmoins, les statuts des comités comportent des clauses de sauvegarde en vertu desquelles les pays non représentés peuvent être entendus au cours des sessions et soutenir ainsi leurs intérêts. Le Tableau I indique la composition de tous les comités de la C. I. M. P.

8. L'autonomie de chaque comité est poussée si loin qu'il lui appartient d'établir son propre règlement. En fait, les statuts sont assez uniformes, pour la raison surtout que les divers comités sont entrés en fonction à des dates différentes et ont avancé plus ou moins Commoleurs travaux suivant l'urgence relative des problèmes qu'ils avaient à traiter. Aussi les derniers venus ont-ils eu tendance à suivre les précédents créés par leurs devanciers. C'est ainsi que tous les comités ont observé la même attitude à l'égard des clauses de sauvegarde des intérêts secondaires déjà signalées, alors que ce point avait été laissé à leur discrétion.

9. De même, tous les comités ont insisté sur le caractère confidentiel de leurs travaux, la grande majorité de leurs documents portent la mention « confidentiel » et ne sont même pas communiqués aux membres du Groupe central ni aux membres ès qualité des autres comités.

10. En règle générale, les comités spécialisés ne sont habilités qu'à soumettre des rapports ou des recommandations aux gouvernements. Si l'unanimité n'est pas acquise, la majorité présente son rapport, accompagné des observations de la minorité si celle-ci le demande. En matière de procédure, les décisions sont prises à la majorité simple.

11. La création de nouveaux comités spécialisés ou la dissolution de certains comités actuels dépendra de la situation de chaque matière première sur le marché du monde libre. Un comité nouveau pourra être créé dès que la pénurie d'un produit important deviendra suffisamment aiguë pour avoir de graves répercussions sur les prix et la distribution. De même, lorsque le marché mondial d'un produit rare tendra vers la normale, le comité actuellement responsable pourra être mis en sommeil et réduit à un rôle d'observateur vigilant qui ne lui laissera pour tâche que le dépouillement des statistiques périodiques indiquant la situation et les tendances probables du marché.

12. C'est au Groupe central qu'il incombe de créer les nouveaux comités, mais c'est aux comités eux-mêmes qu'il appartient de décider s'ils doivent désormais jouer un rôle passif ou, le cas échéant, se dissoudre. Le Groupe central désigne à l'origine les membres des comités, mais ceux-ci peuvent ensuite s'adjoindre de nouveaux membres.

13. Le Groupe central, destiné à l'origine à jouer un rôle temporaire dans l'établissement du système, a été érigé par la suite en organe permanent et a en conséquence élaboré son propre règlement intérieur.

14. Ce Groupe n'est pas un organe de contrôle et ne peut intervenir dans les décisions des comités spécialisés, pas plus qu'il ne constitue une commission de recours pour ces comités. C'est toutefois le seul organisme qui envisage les problèmes de la conférence d'un point de vue général : il a été en mesure de prendre, à titre d'essai, quelques initiatives utiles, telles que la réunion périodique du bureau du Groupe central et des bureaux des comités spécialisés. Ces réunions mixtes des présidents permettent des échanges d'idées et l'examen officieux des problèmes communs à tous les comités spécialisés. Bien que, pour la plupart, les problèmes traités par les divers comités se soient révélés radicalement différents, il est certaines questions, telles que l'interréaction des répartitions et des accords bilatéraux, les stimulants destinés à accroître la production, ainsi que la forme et le fond du Rapport sur les travaux de la C. I. M. P., 1951- 1952 qui peuvent faire l'objet d'utiles discussions préliminaires au cours de ces réunions mixtes. Le Secrétariat exécutif, qui sert à la fois le Groupe central et les comités spécialisés, assure la coordination nécessaire en matière d'administration et d'organisation.

15. Pour les questions de procédure, le Groupe central vote à la majorité simple, chacun de ses membres disposant d'une voix. La majorité des deux tiers des membres est requise pour les décisions portant création d'un nouveau comité. Les groupements constitués, comme l'O. E. C. E., représentés au Groupe central, sont considérés comme des membres uniques et ne disposent donc que d'une voix. Les membres font rapport individuellement à l'institution dont ils relèvent, en ce qui concerne les questions de fond.

La C. I. M. P. à l'oeuvre

16. La création de la C. I. M. P. en février 1951 a coïncidé à peu près avec le sommet de la courbe des prix des matières premières. Depuis lors, les prix ont en général baissé. Dans la mesure où cette baisse peut être attribuée à l'effet psychologique de la création de la C. I. M. P. sur les marchés mondiaux, on peut considérer que cet organisme a atteint l'un de ses objectifs principaux et qu'il a, par sa seule apparition, fait oeuvre importante; toutefois, il est indéniable que d'autres influences considérables s'exerçaient également à cette époque. Il n'en reste pas moins que la C. I. M. P. avait encore beaucoup à faire : elle devait s'attaquer au problème le plus urgent, à savoir la répartition équitable entre les consommateurs du monde libre des matières premières dont les approvisionnements étaient insuffisants.

17. A cette fin, il a fallu mettre en jeu, pour chacun des produits en question, tout le système des questionnaires internationaux sur les importations, les exportations, la consommation et la production, qui portaient parfois sur 70 pays en même temps. Il a fallu convenir de périodes de référence, à des fins de comparaison. Il a fallu aborder la question si complexe des stocks existants et admissibles, et prendre en considération les besoins présentés au titre de la défense.

18. Enfin, après avoir pris en considération les nécessités de la défense et du stockage, il a fallu répartir équitablement entre les pays ces produits dits rares et dont la production ne couvre, selon les estimations, que 70 à 90 % des besoins de la consommation. Des attributions trimestrielles ont été immédiatement décidées dans les cas les plus graves; le détail des attributions successives est indiqué à l'Annexe TI. En général, les comités s'efforcent encore de fixer des attributions « provisoires » couvrant des périodes de plus de trois mois, de façon à assurer les consommateurs quant aux livraisons à escompter pendant une période d'une durée raisonnable.

19. En ce qui concerne les attributions exceptionnelles de papier journal, il convient de noter que le Sous-comité du Papier journal n'envisage les attributions que dans deux cas précis : les cas d'urgence où, par exemple, la publication des journaux risque d'être arrêtée; les cas où il est nettement souhaitable du point de vue international de procéder à des attributions supplémentaires et où les facilités commerciales permettent des attributions.

20. Les pays qui sont producteurs ou consommateurs de quantités marginales ont pleinement tiré parti de la possibilité qui leur était offerte do soumettre leur cas aux comités. Les plans d'attribution établis jusqu'à présent ont été adoptés à titre provisoire sans préjuger les programmes ultérieurs de répartition.

21. Répartiteur des produits rares, la C. I. M. P. a en outre procédé à des études sur les matières premières dont la situation présente xin caractère moins critique, pour savoir s'il serait opportun ou nécessaire de prendre des mesures de quelque ordre que ce soit dans le proche avenir. En elles-mêmes, ces études ont probablement exercé une influence régulatrice sur les marchés mondiaux. Elles ont porté sur le plomb, le manganèse, le coton et les linters de coton, la laine et la pâte (kraft et textile). Le Comité du Coton et des linters et le Comité de la Laine sont parvenus au stade de « l'observation vigilante » pendant le 2e semestre de l'année passée. Celui du coton a repris de l'activité pour un certain temps au moment de la publication de statistiques contradictoires sur la récolte mondiale de coton de 1951.

22. Enfin, le Secrétariat de la C. I. M. P. suit de très près une troisième série de produits afin d'être prêt à toute éventualité. Des études sont encours, fondées sur les statistiques provenant de nombreuses sources, et le Secrétariat pourra continuer tant qu'il le jugera utile à s'occuper de ces produits.

23. La répartition ne remédié pas à la pénurie. La C. L M. P. se préoccupé donc de formuler des recommandations ou suggestions visant à encourager l'accroissement de la production, la conservation des ressources et le contrôle des utilisations finales.

24. En vue d'encourager l'accroissement de la production (et la stabilisation des prix), le Comité du Tungstène-molybdène a élaboré des projets de propositions relatives à des modèles-types de contrats à long terme entre producteurs et consommateurs, conçus de manière à stimuler la production et à encourager les investissements dans le secteur d'un produit très rare, le tungstène, en garantissant l'achat à des prix suffisamment rémunérateurs au cours d'une période de temps déterminée. Toutefois, certains producteurs n'ont pas trouvé ces propositions acceptables et le projet a été classé.

25. Le cas du cuivre du Chili mérite d'être signalé. Pour parvenir à un accord, même limité, on a laissé à ce pays producteur la libre disposition d'un certain pourcentage de sa production totale, en dehors du plan de répartition. Ainsi 20 % de la production des grandes mines du Chili et toute la production de ses petites mines sont en principe libres de tout engagement à l'égard des répartitions trimestrielles de cuivre; cependant, ce pays s'est déclaré d'accord pour observer, dans toute la mesure du possible, les recommandations de la C. I. M. P.

26. Un Sous-comité mixte d'Experts du Comité Tungstène-molybdène et du Comité Manganèse-nickel-cobalt a publié un rapport technique détaillé (Premier Rapport du Souscomité mixte, décembre 1951) intitulé : « Utilisation du manganèse, nickel, cobalt, tungstène et molybdène. » Les Comités pléniers ont approuvé la publication de ce rapport. Un autre rapport traitant de la conservation et du remplacement des mêmes métaux a été approuvé récemment, mais porté sur la liste des documents à distribution limitée. Le premier rapport a reçu une large diffusion et il semble avoir présenté une certaine utilité, en particulier pour l'industrie de l'acier. Le Comité du Soufre a également adopté et publié un rapport Restricted intitulé : « Résumé de la situation mondiale du soufre. Rapport et recommandations sur la production, la conservation et le contrôle. »

27. En ce qui concerne le contrôle des utilisations finales, la C. I. M. P. ne semble pas avoir fait plus que d'appuyer sans réserve les nombreux plans établis par des groupes régionaux ou certains pays isolés, et, lorsque c'était possible, d'encourager l'extension de ces plans à d'autres parties du monde.

B. Les problèmes de matières premières

1. La tâche actuelle de la C. I. M. P. pose un certain nombre de problèmes qui peuvent utilement être étudiés ici dans l'ordre où ils sont exposés dans le mandat imparti à la C. I. M. P. (cf. paragraphe 3 ci-dessus); c'est-àdire la répartition (détermination, mise en oeuvre, contrôle et influence sur les prix), la réduction de la consommation et la conservation des ressources existantes, enfin, le développement de la production.

La répartition

2. Les difficultés, statistiques et autres, que posent la préparation et l'adoption de bases de calcul pour des répartitions internationales sont bien connues en Europe; elles impliquent des problèmes comme le choix des périodes de référence et l'admission de facteurs de modification propres à chaque pays, l'ajustement des définitions et des nomenclatures pour les faire concorder, l'ajustement analytique et la vérification des chiffres, sans compter une multitude de problèmes secondaires.

3. Deux facteurs importants doivent être pris en considération pour la répartition : (a) les stocks et le stockage stratégique; (b) les besoins relatifs à la défense. Un accord de principe a été conclu par lequel les pays réclamant la possibilité de constituer des stocks et/ou d'effectuer un stockage stratégique sont autorisés (si leur demande semble raisonnable) à majorer d'un pourcentage minime leur consommation dite « de base ». La nécessité de constituer des stocks ne peut évidemment pas être invoquée indéfiniment. Elle n'est plus admise pour le moment en ce qui concerne le cuivre, le zinc et le nickel.

4. En ce qui concerne les besoins relatifs à la défense, les demandes des pays ont jusqu'à présent reçu une priorité sur les disponibilités totales. Des suggestions ont été examinées quant à l'analyse et la justification des besoins relatifs à la défense et à l'application d'un système de prêts de matières premières par les industries, remboursables sur les attributions ultérieures. Les propositions n'ont cependant pas été acceptées et le Comité du Cuivre-zinc-plomb a estimé qu'il était pratiquement impossible de demander aux industries de faire des avances de matières premières tant que la pénurie actuelle persistera.

5. Les pays ont à diverses reprises suggéré des modifications des bases de répartition et certaines améliorations ont été adoptées. En particulier, on a reconnu souhaitable de réserver certains pourcentages des quantités disponibles pour la répartition en vue d'ajustements ultérieurs.

La mise en application et le contrôle de la répartition

6. A partir du moment où le principe d'une répartition internationale est admis, le problème qui se pose est un problème d'exécution. - Il est naturellement difficile, avec le système actuel, de garantir la possibilité de se procurer effectivement les quantités allouées. A part le cas du soufre qui est produit en majeure partie par les États-Unis, et dont la répartition suit de près le schéma de distribution établi par l'Office du commerce extérieur, conformément aux recommandations de la C. I. M. P., une attribution est considérée comme un « droit d'achat ». Il n'y a pas de lien entre les quantités attribuées et les voies commerciales normales, ou les marchés habituels, pas plus que les attributions ne tiennent compte des différences de prix et des difficultés de change. Les accords commerciaux existants et certains arrangements bilatéraux peuvent aller à l'encontre des dispositions visées par des attributions rigides. Pour ces raisons, et dans certains cas, la répartition effective des matières pre-. mières allouées peut fort bien s'écarter de la structure recommandée dans certaines des attributions trimestrielles. Les résultats de la répartition de molybdène pour le troisième trimestre de 1951 sont déjà connus; ils font apparaître des déficits à l'importation qui pourront peut-ôtre être compensés par des livraisons ultérieures. L'importance de cet écart ainsi que le faible tonnage de la production de ce métal indiquent que l'on se heurtera à des difficultés plus grandes lorsqu'il s'agira d'importants tonnages d'autres matières rares. Certains pays se plaignent des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir leurs contingents. D'après les tout derniers renseignements, il semble difficile de se procurer intégralement les attributions de cuivre et de zinc mais on ne possède pas encore de détails à ce sujet. Les attributions de ces métaux n'ont guère commencé avant le 4° trimestre de 1951.

La stabilité des prix

7. L'arrangement établissant des prixplancher et des prix-plafond pour le tungstène est un bon exemple d'une action à court terme en matière de stabilisation des prix (l'accord à long terme sur le tungstène est exposé ailleurs). Il y avait un écart important entre la production de tungstène du monde libre et les besoins de la consommation. Par accord international ce produit a fait l'objet d'une répartition entre les pays consommateurs depuis le troisième trimestre 1951. Officiellement, les ventes sur place du troisième trimestre devaient s'effectuer à des prix variant entre 55 et 65 dollars par tonne courte — (teneur en métal)j f. o. b. — un pays, le Brésil, ayant fait une réserve à ce sujet, l'obligation de rester dans les limites de certains prix a été levée par la suite sans que les prix-plafond semblent en avoir été réellement affectés jusqu'à maintenant.

8. Pour le molybdène, dont la pénurie est considérable, on se heurte à moins de difficultés sur le plan international, étant donné que les exportations totales du monde libre sont effectuées pour les deux tiers par les États- Unis. Il suffit donc de s'en remettre au système de contrôle des prix de ce pays. On ne peut malheureusement pas en dire autant du soufre, car bien que les États-Unis contrôlent 80 % environ de la production, une lourde pression s'exerce sur le prix des 20 % restants.

9. On ne peut mesurer le succès des efforts entrepris pour stabiliser les prix des autres produits rares que d'après l'évolution actuelle des prix. On ne saurait sous-estimer l'influence stabilisatrice exercée sur les prix mondiaux par l'existence de la C. I. M. P., et la possibilité de l'établissement par cet orga^ nisme du prix-plafond au cas où l'on ne pourrait plus contenir les fluctuations de prix. Les accords commerciaux existants et les contrats commerciaux semblent avoir constitué un obstacle à l'acceptation de prix-plafond généraux avec lesquels ils peuvent être incompatibles, et c'est probablement là qu'il faut chercher en partie la raison de l'opposition rencontrée par ceux qui s'efforcent de stabiliser les prix. Certains pays producteurs semblent moins disposés que les pays consommateurs à accepter de tels accords.

10. Les études effectuées par le Comité de la Laine de la C. I. M. P. ont mis en relief d'autres difficultés de prix. Il s'agit : (a) de l'antinomie avec le système de vente aux enchères pratiqué dans le monde entier et (b) des difficultés rencontrées par un pays dont les recettes de devises dépendent, pour une large part, de l'exportation d'un seul produit.

11. La commission de « politique » du Comité de la Laine de la C. I. M. P. a abouti à la conclusion qu'un système de prix-plafond était incompatible avec le régime des ventes aux enchères et conduirait l'État à acheter et à répartir lui-même les laines des pays exportateurs. Seule une situation très grave (ce qui, estime-t-on, n'est pas le cas) aurait pu amener le Comité à envisager des mesures aussi rigoureuses. Un des pays exportateurs de laine a fait valoir que tout accord de stabilisation des prix de la laine devrait entraîner de la part des pays importateurs un accord de réciprocité sous forme d'une stabilisation des prix à l'exportation pour les produits manufacturés nécessaires aux producteurs de laine.

12. La situation actuelle des prix pourrait en dernière analyse donner à penser que, dans l'immédiat, les prix étant devenus plus stables et l'atmosphère plus calme, la mise en vigueur de nouveaux contrôles internationaux sur les prix ne revêt pas un caractère d'urgence. Néanmoins, il n'y a pas lieu de se laisser gagner par un trop grand optimisme pour l'avenir.

Les contrôles intérieurs

13. La C. I. M. P. n'a pas jusqu'ici pris de mesures très importantes dans le domaine des contrôles intérieurs et des priorités. Elle a cependant recommandé que les autres pays observent certaines mesures adoptées aux États- Unis et dans les pays de l'O. E. C. E. et a fourni des renseignements utiles quant aux produits éventuels de remplacement des matières premières rares.

L'accroissement de la production

14. Les tentatives importantes de la C. I. M. P. pour encourager la production de matières premières rares se sont jusqu'ici limitées à l'élaboration de projets d'accords gouvernementaux à long terme pour la fourniture de tungstène (cf. paragraphe 24).

15. Une solution adoptée dans un cas particulier a consisté à encourager la production de cuivre, en autorisant le pays exportateur, en l'espèce le Chili, à utiliser librement une partie du contingent d'exportation. C'est là un arrangement satisfaisant dans le cadre des attributions trimestrielles, mais sur lequel on ne saurait fonder de grands espoirs en tant que mesure à long terme.

16. Le Comité Cuivre-zinc-plomb a discuté des propositions d'encouragement à long terme en vue d'augmenter la production. Les suggestions comprenaient des avantages tant pour les pays qui développent leur production nationale que pour ceux qui développent leur production d'outre-mer. Le Comité a préféré ne pas se lier par une règle précise et a repris l'idée d'examiner chaque cas en l'espèce; de plus, on a fait remarquer que l'existence de la C. I. M. P. était limitée.

L'O.E.C.E. et la C.I.M.P.

État actuel des relations de travail

1. La mission O. E. C. E. qui s'est rendue à Washington en décembre 1950 avait pour mandat de procéder à un échange d'informations et d'examiner les problèmes d'intérêt commun en ce qui concerne la hausse des prix des matières premières et la raréfaction de certaines d'entre elles.

2. Au cours de son séjour à Washington, la mission a pu clarifier, dans une certaine mesure, la situation des relations futures entre l'O. E. C. E. et la Conférence Internationale des Matières Premières qui était sur le point d'être créée. La C. I. M. P. devait exclusivement traiter des problèmes posés par la raréfaction de certaines matières premières et ne devait pas s'occuper de certaines questions économiques d'importance plus générale. Elle se féliciterait de voir l'O. E. C. E. lui apporter son concours dans l'accomplissement de sa tâche.

3. Les pays représentés à la C. I. M. P. ont décidé au début de 1951 d'élargir le Groupe central en vue de le rendre plus représentatif des intérêts en cause. A cet effet, une invitation a été adressée aux pays et organisations ci-après qui l'ont acceptée : Australie, Brésil, Canada, Inde, Italie, Organisation of American States et 0. E. C. E.; le Conseil a pris à cet effet, le 9 mars 1951, la décision d'accepter l'invitation qui lui était faite. Le Secrétaire Général de l'Organisation a été chargé d'assurer la représentation de l'Organisation au Groupe centra}. Ultérieurement, une mission 0. E. C. E. a été envoyée, à cet effet, à Washington, où elle est arrivée à la fin de mars et où un bureau a été créé pour s'occuper des questions qui, dans la sphère d'activité de la C. I. M. P., intéressent l'Organisation. Le chef de la mission 0. E. C. E. à Washington représente l'Organisation au Groupe central de la C. I. M. P.

4. Toutefois, entre la Conférence et l'Organisation, la coopération va au delà de la simple représentation officielle de l'un des organismes au Groupe central de l'autre. Un système de coopération permet à l'O. E. C. E. de prêter au Secrétariat de la C. I. M. P. du personnel technique et administratif. Cette contribution qui a été considérée comme très utile, à en juger par le témoignage du Secrétaire Général de la C. I. M. P., consiste à fournir, d'une part, des données d'expérience en matière d'administration internationale, et, d'autre part, des informations techniques détaillées concernant un vaste secteur du champ d'activité de la C. I. M. P., à savoir l'Europe occidentale.

5. L'O. E. C. E. est également en mesure d'aider la C. I. M. P. dans ses travaux en lui fournissant des documents officiels qui traitent des résultats obtenus par l'O. E. C. E. en Europe occidentale concernant des questions telles que les mesures d'économie d'emploi, initiales contrôles d'utilisation et le développement de la production.

6. La multiplicité des problèmes à résoudre dans le secteur des matières premières a fait apparaître qu'il était souvent difficile de trouver, en nombre voulu, des experts qui soient suffisamment versés dans les questions internationales pour pouvoir représenter leurs pays à l'O. E. C. E. et à la C. I. M. P. Heureusement les mômes experts ont pu à maintes reprises suivre à la fois les conférences des deux organisations, les dates de ces conférences ayant été fixées de façon à éviter un chevauchement. Bien que tes Comités les plus actifs de la C. 1. M. P. aient des sessions très fréquentes, il a en général été possible d'éviter que les périodes de pointe ne coïncident. Cette pratique a, sans nul doute, facilité les travaux de la C. I. M. P. A mesure que les répartitions prendront une forme plus stéréotypée, la fréquence et la durée des sessions des Comités de la C. I. M. P. iront vraisemblablement en diminuant.

7. Il a été admis que la C. I. M. P. était une institution de caractère temporaire. En outre, dans ses statuts, il est déclaré que la C. I. M. P. « recommandera des mesures propres à développer la production, accroître les disponibilités, maintenir les approvisionnements et assurer une répartition efficace ». (Extrait de la Déclaration conjointe des Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis, 12 janvier 1951). Toutefois, la C. I. M. P. sera « ... chargée du seul problème des matières premières devenues rares et n'aura pas à connaître des questions économiques d'ordre général »

8. L'O. E. C. E. et la C. I. M. P. sont toutes deux intéressées au premier chef à la réalisation d'une certaine stabilité du marché des matières premières et à la répartition équitable des matières premières rares. Il n'appartient pas h l'O. E. C. E. d'apprécier l'équité des attributions individuelles, car il s'agit là de la principale tâche de la C. I. M. P. ; mais, une fois les attributions faites, la démarcation entre les tâches devient moins précise. L'O. E. C. E. ne petit se permettre d'ignorer l'incidence des attributions sur les économies de ses pays membres. C'est ainsi que leurs répercussions peuvent poser des problèmes à propos des mesures communes de libération et de la réalisation du programme d'expansion économique. Lorsque des problèmes à court terme, tel celui des attributions, font place à des considé rations à plus long terme, l'O. E. C. E. est bien outillée pour prendre l'initiative en ce qui concerne ses pays membres et leurs territoires d'outre-mer. Les pays membres de l'O. E. C. E. représentent 48 unités (non compris les États- Unis et le Canada) sur un total de 101 unités de membres de la C. I. M. P. (on entend par « unité » la participation d'un pays à un Comité de la C. I. M. P., y compris le Groupe central). En outre, les pays membres représentent 40 à 65 % des membres de chaque Comité, selon le produit considéré.

TABLEAU I - Pays participant à la Conférence Internationale des Matières Premières à Washington D. C.

COMITÉS SPÉCIALISÉS (ET DATE DE LA PREMIÈRE RÉUNION)								
PAYS ET ORGANISATIONS	**Groupe central**	**Cuivre-7-inc-plomb 20 févr. 1951**	**Colon et linters 5 mars 1951**	**Manganèse nickelcobalt 12 mars 1951**	**Pâtes et papiers 30 avril 1951**	**Soufre 1e r mars 1951**	**Tungstène molybdène 8 mars 1951**	**Laine 2 avril 1951**
Argentine								X
Autriche					X			
Autralie	X	X			X	X	X	X
Belgique		X	X	X	X	X	X	X
Bolivie							X	
Brésil	X		X	X	X	X	X	
Canada	X	X	X	X	X	X	X	
Chili		X					X	
Cuba				X				
France	X	X	X	X	X	X	X	X
Rép. féd. d'Allemagne		X	X	X	X	X	X	X
Inde	X		X	X		X		
Italie	X	X	X		X	X		X
Japon			X		X		X	
Mexique		X	X		X	X		
Pays-Bas					X			
Nouvelle-Zélande						X		X
Norvège		X		X	X	X		
Pérou		X	X					
Portugal							X	
Espagne							X	
Suède					X	X	X	
Suisse						X		
Turquie			X					
Union Sud-Africaine				X		X		X
Royaume-Uni	X	X	X	X	X	X	X	X
Etats-Unis	X	X	X	X	X	X	X	X

COMITÉS SPÉCIALISÉS (ET DATE DE LA PREMIÈRE RÉUNION)								
PAYS ET ORGANISATIONS	**Groupe central**	**Cuivre-7-inc-plomb 20 févr. 1951**	**Colon et linters 5 mars 1951**	**Manganèse nickelcobalt 12 mars 1951**	**Pâtes et papiers 30 avril 1951**	**Soufre 1e r mars 1951**	**Tungstène molybdène 8 mars 1951**	**Laine 2 avril 1951**
Uruguay								X
O.A.S	X							
O.E.C.E	X							
(30)	(10)	(12)	(13)	(11)	(15)	(16)	(13)	(11)

TABLEAU II - Allocations C. I. M. P. de matières premières en pénurie — Allocations aux pays membres de l'O. E. C. E.

	TUNGSTÈNE (Minerais et concentrés) (t. do métal contenu)				**MOLYBDÈNE (Minerais et concentrés) (t. de métal contenu)**				**SOUFRE (Soufre brut) (1.000 tonnes longues)**				**1951 1952**
PAYS O.E.C.E.	**1951 1952**				**1951 1952**				**1951 1952**				
PAYS O.E.C.E.	3° Trim.	4e Trim. 1er Trim.	2° Trim.	Total annuel	3° Trim.	4e Trim. 1er Trim.	2° Trim.	Total annuel	3° Trim.	4e Trim. 1er Trim.	2° Trim.	Total annuel	
Autriche		6	16	22			4	4	6,5	8,2	9,3	24	
Belgique et Luxembourg		3	7	10					17,8	17,1	29,7	64,6	
Danemark										0,1	0,5	0,6	
France	280	285	662	1.227	195	232	456,5	883,5	31,2	29,6	64,5	125,3	
Allemagne	290	308	762	1.360	125	157	369,5	651,5	151	19,1	38,5	72,7	
Grèce													
Irlande													
Italie		20	51	71		20	52,5	72,5	36[38]	36[39]	88	160	

38. Non compris 1.000 t. ft exporter en raffiné ou transformé.
39. Non compris 1.000 t. ft exporter en raffiné ou transformé.

	TUNGSTÈNE (Minerais et concentrés) (t. do métal contenu)				**MOLYBDÈNE (Minerais et concentrés) (t. de métal contenu)**				**SOUFRE (Soufre brut) (1.000 tonnes longues)**				
PAYS O.E.C.E.	**1951**	**1952**			**1951**	**1952**			**1951**	**1952**			**1951** **1952**
Pays-Bas		8	20	28		5	10	15		0,4	0,9	1,3	
Norvège									6,3	9	14,5	29,8	
Portugal										2,3		2,3	
Suède	210	202	250	662	100	106	193,5	399,5	15,1	14,7	31,5	61,3	
Suisse			20	20					6,8	6,3	10,9	24	
Turquie													
Royaume-Uni	695	690	1.629	3.014	515	538	1.067	2.120	106,3	102,3	194,9	403,5	
Total pays membres européens	1.475	1.522	3.417	6.414	935	1.058	2.153	4.146	241,1	245,1	483,2	99,4	
États-Unis	1.255	1.550	3.880	6.685	3.420	3.620	7.342,5	14.382,5	1.050[40]	1.098,5[41]	2.226 3	4.374,5	
Canada	26	25	84	135									
Allocations totales (tous pays) membres do la C. I.M. P.)	2.800	3.245	7.652	13.697	4.400	4.720	9.605	1.872,5	1.415,4	1.467,8	2.953,4		

40. Canada compris.
41. Canada compris.

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**				
	1951			1951	1951	1951	
	1952			1952	1952	1952	
	Total			Total	Total		

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journa l entro

	CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
	4e Trim.	1er Trim.	2e Trim.	2e Sem.	4e Trim.	1er Trim.	2e Trim.	2e Sem.	4e Trim.	1er Trim.	2e Trim.	1er Sem.	4e Trim.	1er Trim.	2e Trim.
Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30															

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Autriche	2,3	3	2,9	5,9	1,7	2	2,1	4,1	225	155	175	330	20	36

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Belgique et Luxembourg	16,4	20,2	19,6	39,8	23,1	26	26,5	52,5	108,5	95	102	197	26	52

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier

	CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**										
Danemark	3,5	3,9	3,8	7,7	1,5	1,5	1,8	3,3	22	14,7	18	32,7	4,2	8,5

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Francе	36,4	38	36,9	74,9	27,6	29	31,5	60,5	1.461	1.530	1.725	3.255	75	185,7

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

	CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**										
Allemagne	47,1	51	49,5	100,5	38,5	41	42	83	1.425	1.240	1.244	2.484	127,5	265,7

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**										
Grèce 0,6	1	1	2	0,2	0,2	0,2	0,4	2	2	1	3		0,2

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30 mai

	CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**					
Irlande					0,1	0,1	1,3	1,3	0,6

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal conte nu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal conte nu)**											
Italie	24.2	24,5	23,8	48,3	9,3	9	10,5	19,5	265	200	255	455	14,5	31,6

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30 mai

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Pays-Bas	6,8	7	6,8	13,8	5,8	6	6	12	66	70	75	145	39,8	81,7

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Norvège 3,3	4,1	4	8,1	3,1	3,4	3,6	7	68	65	67	132	3,7		9,3

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**										
Portugal	0,6	0,6	0,6	1,2	0,2	0,2	0,3	0,5	4	2,2	2,2	4,4	1,4

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

	CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**										
Suède	13,7	13,1	12,7	25,8	5,6	5,5	5,6	11,1	736	591	653,6	1.244,6	42,2	80

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Suisse	5,5	6,4	6,2	12,6	2,2	2,7	2,9	5,6	113,5	105	134,6	239,6	1,9	15

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**									
Turquie	1,8	1,5	1,4	2,9		0,3	0,3	5	3,3	3,5	6,8	2,2

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Royaume-Uni	91,6	100	97,2	197,2	60,2	64	67	131	5,088	5.170	5.325,7	10.495,7	329,1	648,1

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Total pays membres européens	253,3	274,3	266,4	540,7	184	190,5	200,4	390,9	9.089	9.244.5	9.781,6	19.026,1	683,9	1.418

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de

	CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**										
Etats-Unis	333,7	366	355,6	721,6	228,4	229	235,8	464,8	19.690	22.951	23.726	46.677	1.212,4	2.702,4

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Canada	27, 5	31,5	30,6	62,1	12,7	15	15	30	750	930	944	1.874	29,3	7,02

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do quatre allocations d urgence de papier journal entro lo 30

CUIVRE (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)	**ZINC (Métal 1re fusion) (1.000 tonnes)**	**MICKEL (Métal, oxydes et sels) (t. do métal contenu)**	**COBALT (Métal, oxydes et sels (t. do métal contenu)**											
Allocations totales (tous pays membres do la C. I . M. P.)	677,1	744,6	723,6	468,3	169,2	487,6	510,1	997,7	31.153	33.583	34.964	68.547	2.049	4.413,1

Nota : a) Quoiquo lo manganèse, le plomb, la laine, le coton, les tissus do coton, les pâtes et papiers soient étudiés par les Comités techniques de la C. I. M. P., il n'a été établi aucun plan do distribution pour ces matières premières, ft l'exception do

9. En résumé : l'intérêt commun des pays membres de l'O. E. C. E. réside dans le maintien de marchés stables des matières premières et la fourniture d'approvisionnements suffisants de ces matières. Il s'ensuit donc que l'O. E. C. E. doit donner un appui complet à la C. I. M. P. Le Conseil a récemment examiné les moyens qui permettraient de rendre cette coopération particulièrement efficace. Une résolution a été adoptée en vue de compléter les mesures prises et les recommandations formulées par la C. I. M. P. pour autant que celles-ci concernent les pays membres de l'O. E. C. E. Dans le même but et afin d'éviter les possibilités de double emploi, les pays membres ont été invités à transmettre au Secrétaire Général de l'Organisation copie des documents de base transmis à la C. I. M. P. De manière générale, la bonne volonté des pays membres de l'O. E. C. E. est assurée et se poursuivra afin d'aider la C. I. M. P. dans ses efforts pour atteindre ses objectifs.

Annexe 3 COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'O. E. C. E. RELATIFS A LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a examiné, lors de sa 9e Session (2-3 août 1951) la Recommandation G (1951) de l'Assemblée Consultative sur la coordination des économies des Étals membres du Conseil de l'Europe et des pays d'outre-mer.

Le Comité des Ministres a adopté à ce sujet une Résolution par laquelle il priait l'O.E.C.E. « de bien vouloir faire état dans son rapport à la prochaine Session de l'Assemblée Consultative des résultats des travaux entrepris par l'Organisation dans ce domaine ».

Le document ci-joint a été établi pour répondre au voeu exprimé par le Comité des Ministres,

Introduction

1. Les pays européens signataires de la Convention sur la Coopération Économique Européenne se sont assigné comme tâche première l'établissement et l'exécution d'un programme commun de relèvement et se sont engagés notamment à promouvoir avec énergie le développement de la production par l'utilisation des ressources dont ils disposent dans les métropoles comme dans les territoires d'outre-mer (Articles 1 et 2 de la Convention). Ainsi se trouvait placé dès le début dans le cadre des travaux à entreprendre par l'O. E. C. E. le problème du développement des territoires d'outre-mer, et se trouvait reconnue l'existence d'une coopération entre territoires et métropoles.

2. Dans le but d'examiner le moyen de remplir cette tâche, le Comité exécutif de l'O. E. C. E. a décidé, le 4 octobre 1948, de constituer un Groupe de travail des territoires d'outre-mer et de lui donner le mandat suivant :

a. Dans le cadre des travaux de l'O. E. C. E. et afin de promouvoir le développement économique et social des territoires d'outre-mer, déterminer la part de ces territoires dans la réalisation d'une économie viable en 1952-1953 pour l'Europe et les territoires qui en dépendent;

b. Faire un rapport sur la coopération déjà acquise pour le développement économique de ces territoires;

c. Étudier, en liaison avec les Comités techniques de l'O. E. C. E., une coopération dans les territoires d'outre-mer en vue de développer leur production afin d'atteindre les objectifs fixés par le programme commun de relèvement européen;

d. Déterminer dans ce cadre et en liaison avec les Comités techniques de l'O. E. C. E. les voies et moyens qui permettront d'atteindre cet objectif.

3. Le Groupe de travail s'est attaché en premier lieu à préciser les objectifs permanents de la politique économique des territoires et à fixer le cadre général dans lequel devait s'insérer la coordination dont il s'agit. Les travaux entrepris dans ce domaine par l'O. E. C. E. — travaux dont l'importance et l'intérêt ont conduit le Conseil à transformer le Groupe de travail en Comité permanent par une décision du 29 août 1949 — ne sauraient donc être exposés ni appréciés, abstraction faite de ce cadre général et de ces objectifs permanents.

Cadre général du développement économique des territoires d'outre-mer

1. Le cadre général du développement économique des territoires d'outre-mer a été clairement exposé dans le fascicule comportant la section 15 du volume III du Rapport intérimaire du programme de Relèvement européen publié en 1949. - Le présent rapport en reprend ci-après les considérations essentielles.

2. Les gouvernements des pays métropolitains ont souscrit à certains principes définis dans la charte des Nations Unies et concernant l'administration des territoires non autonomes dont ils ont la charge, ou bien ont déclaré baser leur politique sur des principes analogues. Aux termes du chapitre II de la Charte, les pays métropolitains, tout en convenant que leur politique dans les territoires d'outre-mer doit être fondée sur « des principes généraux de bon voisinage, compte tenu des intérêts et de la prospérité du reste du monde », déclarent qu'ils reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils acceptent comme une « mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure du possible leur prospérité ». Dans ce but, ils ont notamment convenu en faveur des populations d'outre-mer « d'assurer leurs progrès politique, économique et social ainsi que le développement de leur instruction, afin de développer leur capacité de s'administrer ellesmêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques, de favoriser les mesures

constructives de développement, d'encourager des travaux de recherches, de coopérer entre eux et avec les organismes internationaux spécialisés, en vue d'atteindre effectivement les buts sociaux, économiques et scientifiques auxquels ils ont souscrit ».

3. En application de cette politique, l'autorité en matière économique et sociale déjà dévolue aux gouvernements des territoires d'outre-mer est d'ailleurs telle que ces gouvernements ont, dans beaucoup de cas, compétence pour des questions de cette nature. Au surplus, la plupart d'entre eux possèdent des assemblées locales, quelquefois entièrement élues, comprenant souvent une majorité de membres élus, et dans certains de ces gouvernements, les membres élus participent d'une manière croissante à l'exercice du pouvoir exécutif. C'est pourquoi la poursuite d'une politique économique dans tel ou tel territoire nécessite souvent le consentement et toujours la pleine coopération de la population locale. Il convient d'ailleurs de noter que les gouvernements des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont dû, en souscrivant aux Accords bilatéraux de coopération économique de 1948 conclus avec les États- Unis, obtenir le consentement des assemblées locales à leur application aux territoires dont ils ont la responsabilité.

4. Les pays métropolitains sont formellement attachés à ce principe fondamental que le développement des territoires d'outre-mer doit se faire dans l'intérêt propre des populations locales. Les accords intervenus en Europe pour la coopération économique ne peuvent en aucune façon limiter l'application de ce principe essentiel, ni modifier les obligations que les pays métropolitains intéressés ont assumées envers leurs territoires d'outre-mer.

5. D'un autre côté, il ne doit pas y avoir de conflit d'intérêts entre la politique de développement économique dans les territoires . d'outre-mer et le programme commun de relèvement européen inscrit dans la Convention de Coopération Économique Européenne ou la mise en oeuvre de la Déclaration des ministres du 29 août 1951 sur l'expansion économique de l'Europe. Un développement économique sain dans les territoires d'outre-mer comme ailleurs ne peut qu'apporter. des avantages à tous ceux qui y prennent part. Les territoires d'outre-mer sont tributaires du reste du monde et en particulier de l'Europe, pour la fourniture de la majeure partie des capitaux, des techniques et de l'équipement nécessaires à leur développement économique et social. Ils en dépendent également, en raison du placement d'une grande partie de leurs exportations de denrées alimentaires et de matières premières de base sur les marchés extérieurs. Aussi est-il raisonnable d'attendre des territoires d'outremer qu'ils contribuent, dans la mesure où le permet leur structure économique et sociale, à la réussite des programmes de relèvement et d'expansion économique de l'Europe, en contrepartie des avantages que ces programmes leur donneront. Si l'Europe ne parvenait pas à rétablir son équilibre économique, et si son activité économique ne parvenait pas à un niveau élevé de productivité, le développement des territoires d'outre-mer serait sérieusement retardé. Ainsi, les intérêts de l'Europe et des territoires d'outre-mer, loin de s'opposer, sont, pour la grande partie, complémentaires. En unissant leurs efforts par une coopération ferme et raisonnable, ils peuvent s'apporter une aide mutuelle pour la reconstruction de l'économie comme pour l'élévation du niveau de vie et parvenir ainsi à développer la prospérité et la sécurité de leurs populations.

6. Les objectifs permanents de la politique économique dans les territoires d'outremer sont finalement de développer ces territoires aussi rapidement que possible dans l'intérêt des populations locales et pour établir la base essentielle de leur évolution sociale, ainsi que dans l'intérêt de l'expansion économique de l'Europe. Dans ce but, plusieurs lignes générales d'action doivent être suivies :

a. élever le niveau de vie de leurs populations par l'élévation de leur degré de productivité;

b. développer, autant que possible, dans l'intérêt commun de l'Europe et des territoires d'outre-mer, l'échange de moyens financiers, d'équipements, de techniques et de productions;

c. favoriser les activités économiques et la production des matières premières et des produits manufacturés auxquelles ces pays sont le mieux adaptés, afin de réaliser des économies équilibrées participant avec avantage aux échanges internationaux ;

d. améliorer l'outillage des territoires d'outre-mer, afin de fournir une base solide à leur développement futur.

Pour réaliser ces objectifs dans les conditions économiques actuelles de l'Europe et des territoires d'outre-mer, il est indispensable que ces derniers, en établissant l'ordre de réalisation de leurs projets de développement, s'efforcent d'apporter toute la contribution que permettent leurs ressources à la réalisation rapide de l'équilibre d'ensemble de la balance de paiements de l'Europe et des territoires d'outre-mer. Si cette condition est observée — comme il est déjà fait — il y a toutes raisons de compter sur un développement des territoires d'outre-mer appuyé sur une prospérité croissante de l'économie européenne qui, seule, peut apporter l'aide maximum en technique et en biens d'équipement indispensable à ce développement.

C. Travaux entrepris dans le cadre de l'O.E.C.E.

1. Les termes rappelés ci-dessus, par lesquels le Comité des Territoires d'outre-mer a défini, dès 1948, le cadre général du développement économique et social des territoires et les objectifs à atteindre, se révèlent aussi exacts aujourd'hui qu'il y a quatre ans, et le programme de travail ainsi tracé s'est développé et se poursuit depuis cette époque au sein de l'O. E. C. E. - Ce n'est pas là, il faut bien le dire, ni une réalisation originale de l'O. E. C. E., ni une exclusivité actuelle de cette organisation. Le développement économique des territoires a toujours préoccupé les gouvernements responsables et les programmes de développement ont été établis avant la création de l'Organisation. D'autre part, la coopération internationale dans ce domaine existait antérieurement à la création de l'O. E. C. E. en 1948 et continue encore à s'exercer comme auparavant.

2. Les organes de cette coopération sont divers. En premier lieu, il faut citer l'Organisation des Nations Unies (articles 11 à 13 de la charte), et les institutions spécialisées qui lui sont associées, en particulier :

a. l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture dont les travaux intéressent directement les territoires d'outre-mer, car le développement de ces derniers dépend de l'élévation des niveaux de vie et des niveaux alimentaires, de l'amélioration des rendements et de la production alimentaire et agricole;

b. l'Organisation Internationale du Travail dont certains travaux intéressent directement les territoires d'outre-mer;

c. l'Organisation Mondiale de la Santé;

d. la Commission Économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient dont les travaux ont pour but l'étude de la mise en oeuvre des Metromoyens propres à assurer la reconstruction économique des territoires et des pays intéressés ainsi qu'à élever le niveau de l'activité économique.

3. Il existe aussi d'autres organisations internationales importantes telles que :

a. la Commission de Coopération technique en Afrique — à laquelle est associée le Conseil africain de la Recherche scientifique — qui groupe les gouvernements de la Belgique, de la France, du Portugal, de la Rhodésie du Sud, du Royaume-Uni et de l'Union Sud- Africaine et dont l'objet est de coordonner l'action de ces gouvernements pour les questions techniques intéressant l'Afrique au Sud du Sahara ;

b. la Commission des Caraïbes (avec ses deux organismes auxiliaires, le Conseil de recherches des Caraïbes et la Conférence des Indes occidentales) et la Commission du Pacifique Sud qui groupent les pays métropolitains ayant des responsabilités dans ces régions et dont le but est de promouvoir, dans l'intérêt des populations locales, le développement économique et social des territoires en question ;

c. la Conférence Internationale des Matières Premières, à Washington, dont les travaux intéressent les territoires d'outre-mer producteurs de certaines matières rares, aussi bien que les pays métropolitains;

d. les organismes institués pour l'étude des questions intéressant la production, la consommation et le commerce international de certains produits tels que le Groupe d'études pour le caoutchouc, le Groupe d'études pour î'étain, le Conseil international du sucre.

La coopération entre les pays européens ayant des responsabilités en Afrique et les pays africains eux-mêmes se développe également par un système de conférences multilatérales ou bilatérales dont certaines ont abouti à la création de divers bureaux d'information (conservation des sols, épizooties, lutte antiacridienne, etc.). Sans donner de détails, nécessairement longs, concernant ces conférences, il faut souligner que dans la recherche et dans tous les domaines de l'activité sociale et économique, il règne un échange permanent d'idées et d'expériences acquises entre les organisations, départements et fonctionnaires des divers services des pays métropolitains et des territoires africains autonomes ou non.

4. La création de l'O. E. C. E. en 1948 a permis d'augmenter la portée et l'efficacité des efforts communs des pays métropolitains et des territoires pour le développement de ces derniers, en facilitant l'échange d'informations sur les programmes de développement et leur confrontation avec la conjoncture générale, compte tenu des besoins immédiats des ensembles économiques et politiques auxquels appartiennent les territoires. Or, c'est justement en procédant à de telles confrontations, et en poursuivant les objectifs précités, que s'opère la coordination .des économies. Le Comité des Territoires d'outre-mer, en liaison avec les autres organes de l'O. E. C. E., s'est donc attaché à ces tâches et le point de départ de ses travaux a été le document déjà cité qui constitue la section 15 du volume III du Rapport intérimaire sur le Programme de relèvement européen. - Le chapitre III de ce document expose les objectifs d'exportation pour les produits les plus importants que les territoires se proposent d'atteindre pour 1952-1953 et indique les plans poursuivis et les conditions de production des principaux produits ou groupes de produits. Le chapitre IV est consacré à l'aide extérieure (approvisionnement, investissement, plans de production d'énergie et d'industrialisation,

moyens de transport, main-d'oeuvre, prix et marchés) dont les territoires ont besoin pour promouvoir leur développement et pour atteindre plus particulièrement leurs objectifs de production et d'exportation. Le chapitre V formule des conclusions générales suggérant une coopération plus étroite dans certains domaines et indiquant les problèmes à étudier dans le cadre de l'O. E. C. E., en particulier la coordination des programmes de recherches fondamentales dans les territoires, la coordination des plans de production, l'étude des marchés et des prix, la coordination des projets et des réalisations concernant les transports et les communications dans les territoires. - À la suite de ce rapport, et en réponse à des observations formulées à l'époque par le Représentant spécial adjoint des États-Unis en Europe, une volumineuse documentation de base a été établie au cours de l'année 1949 sur les principaux projets de développement des territoires, les réglementations en vigueur dans les territoires en matière d'investissements étrangers, de régime foncier et d'installation d'emigrants, et sur les produits exportables des territoires susceptibles de permettre des gains ou des économies de dollars. - Ces tâches, terminées à la fin de l'année 1949, avaient permis de poser et de délimiter les problèmes relatifs au développement économique et social des territoires d'outre-mer placés sous la responsabilité des pays participants. Le travail accompli depuis lors peut être présenté sous les quatre aspects suivants :

a. étude en commun des questions générales posées par le développement des territoires (confrontation des plans) ;

b. étude des possibilités d'accroissement de la production et des exportations de certains produits;

c. études relatives aux échanges commerciaux;

d. assistance de toute nature (technique, financière, administrative, main-d'oeuvre, etc.) apportée aux territoires.

Etudes générales relatives au développement des territoires

5. Le Comité des Territoires d'outre-mer a procédé à l'étude en commun des problèmes posés par le développement économique et social des territoires. Ceux-ci ont été répartis par grandes zones géographiques présentant une certaine similitude dans leurs caractéristiques générales et posant des problèmes susceptibles de recevoir des solutions comparables. La "première zone choisie a été l'Afrique au Sud du Sahara. - Cette étude en commun était apparue nécessaire pour confronter les expériences et éviter que l'exécution des programmes de développement n'entraîne l'apparition de structures concurrentielles et fasse apparaître des doubles emplois générateurs de gaspillage d'investissements, de main-d'oeuvre et de matériel. Il convenait aussi de souligner, en ce faisant, les besoins permanents des territoires d'outre-mer face aux variations de la conjoncture internationale et aux problèmes immédiats de l'Europe. Il importait également d'insister sur le fait que le développement économique des territoires exigeait des efforts continus et coordonnés pour qu'ils puissent s'intégrer dans le circuit des échanges internationaux et jouent leur rôle dans la solution des problèmes actuels. - Pour chacun des territoires de l'Afrique au Sud du Sahara, les délégations des pays métropolitains intéressés ont élaboré et fourni à l'O. E. C. E., au début de l'année 1950, une note économique générale. Cette documentation d'un grand intérêt a permis au Comité d'avoir une vue plus précise des travaux à entreprendre pour harmoniser plus complètement le développement des territoires et établir une première liste des sujets à traiter, à savoir l'organisation financière et les investissements, l'organisation de la production, l'organisation commerciale, l'énergie, l'utilisation de la propriété des terres, l'utilisation effective de la main-d'oeuvre disponible et la capacité de production individuelle, l'équipement de base, etc. - Compte tenu de la conjoncture générale, le Comité détermine l'ordre de priorité des sujets d'étude; il a terminé celle du problème des investissements; celles de l'organisation de la production et de l'énergie sont en cours et il a décidé d'aborder le problème des investissements privés.

6. La question des investissements a fait l'objet du rapport publié en août 1951 sous le titre Les Investissements dans les territoires d'outre-mer, en Afrique au Sud du Sahara. Celui-ci donne une description globale des besoins de ces territoires, définit les types de développement et ses facteurs, analyse les sources de financement actuellement disponibles et recherche les moyens d'accroître ces ressources en vue d'accélérer la réalisation des programmes de développement.

7. Cette étude a conduit le Comité des Territoires d'outre-mer à considérer le problème des investissements privés et à entreprendre l'étude des obstacles qui s'opposent à un afflux plus important de capitaux privés.

8. La question de l'organisation de la production a été confiée à un groupe de travail qui a reçu pour mandat d'étudier les problèmes relatifs à l'encadrement des cultivateurs autochtones, à l'agencement des unités de production, aux mouvements coopératifs, aux systèmes expérimentés dans les divers territoires

pour encourager la diffusion de techniques nouvelles, du matériel, de l'outillage, ainsi que du crédit. En bref, la tâche consiste à passer en revue les efforts accomplis en Afrique pour améliorer la productivité des populations locales, et à suggérer aux autorités responsables des moyens éprouvés.

9. Un autre groupe de travail a été chargé d'examiner la question de l'énergie dans les territoires d'outre-mer. Ce groupe doit établir un inventaire des différentes ressources en énergie (actuelles et potentielles). Il doit décrire les projets de développement relatifs aux différentes sources d'énergie, en confrontant ces projets avec les prévisions d'évolution des besoins et l'estimation des capitaux nécessaires.

10. Dans le domaine du développement général des territoires, il convient de citer aussi les travaux effectués sur les problèmes de transports en Afrique au Sud du Sahara. Sous les auspices de l'O. E. C. E., une réunion spéciale, comprenant non seulement les représentants des pays membres ayant des responsabilités en Afrique, mais aussi des représentants de l'Union Sud-Africaine et de la Rhodésie du Sud, s'est tenue à Paris en 1950. Le travail a surtout consisté à rechercher si les programmes de développement des transports envisagés pour les divers territoires de la zone considérée étaient suffisants en regard de leurs possibilités naturelles économiques et sociales, en tenant compte du fait que, parmi les régions en expansion, certaines n'ont accès à la mer que par des territoires placés sous la responsabilité d'autres pays. - Deux groupes de problèmes ont été distingués : le premier relatif aux régions du centre, de l'Est et du Sud de l'Afrique, et le second aux régions situées au Nord-Ouest du Congo. Les problèmes du premier groupe ont été étudiés par la Conférence de Johannesburg en octobre 1950 et ceux du second à la Conférence de Dschang (Cameroun sous tutelle française) en novembre 1950. - La question se développe désormais en dehors de l'O. E. C. E., mais le Comité des Territoires d'outre-mer en suit l'évolution avec attention et traite de ses aspects financiers et économiques dans ses travaux généraux relatifs au développement des territoires.

Accroissement des exportations

11. En dehors des travaux cités précédemment qui, directement ou indirectement, doivent permettre un accroissement général de la production et des exportations des territoires d'outre-mer, certaines études ont été entreprises au sein de l'O. E. C. E. dans le but d'accroître, au delà des objectifs fixés dans les plans, la production et l'exportation de certaines matières pour satisfaire les besoins immédiats des pays participants.

12. En 1949, le Comité des Territoires d'outre-mer avait, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, établi la liste des produits permettant d'économiser ou de gagner des dollars en indiquant, compte tenu des plans de développement en voie de réalisation, les possibilités d'expansion et d'exportation. Par la suite, des séries d'études ont été entreprises sur les matières importantes dont la production paraissait pouvoir être accrue au delà des objectifs fixés : bois tropicaux, céréales secondaires, coton, métaux non ferreux. - En ce qui concerne les bois tropicaux, le rapport Possibilités d'accroître l'utilisation des bois tropicaux, publié en 1951 par l'O. E. C. E., a formulé certaines recommandations relatives à l'utilisation de ces bois en Europe et à leur exportation vers les États-Unis. La plupart de ces recommandations ont été mises en oeuvre et les travaux se poursuivent encore à l'heure actuelle jusqu'à épuisement des possibilités d'action. - Pour les céréales secondaires, le résultat des études a montré que l'augmentation prévisible de la production doit être absorbée par les populations locales dont les besoins vont croissant. Toutefois, en Afrique du Nord française, une augmentation des exportations s'est révélée possible. - Les études qui viennent d'être faites sur le coton et les métaux non ferreux ont montré qu'il y avait peu de possibilité d'accroître rapidement leur production au delà des objectifs actuellement fixés.

Échanges commerciaux

13. En raison de la pénurie de matières premières consécutive aux événements de Corée et à la suite de la Déclaration des Ministres du 29 août 1951 sur l'expansion économique européenne, l'O. E. C. E. a entrepris des travaux relatifs tant à l'approvisionnement en matières premières qu'aux débouchés offerts à la production européenne. - Or, les territoires d'outre-mer présentent dans ces deux domaines une importance particulière. Ils sont, en effet, producteurs de nombreuses matières premières recherchées et ils constituent, d'un autre côté, un débouché pour les produits fabriqués et les biens de consommation de l'Europe. C'est pourquoi les travaux en question ne peuvent faire abstraction des projets de développement des territoires en cours de réalisation ou simplement envisagés. L'attention est appelée notamment sur la nécessité à cet égard de conserver aux territoires le bénéfice de l'aide extérieure dont ils ont besoin en matière de capitaux, de biens d'équipement et de biens de consommation.

14. Un autre aspect des échanges commerciaux des territoires d'outre-mer, celui de la libération des échanges, a été examiné par l'O. E. C. E. Le Comité des Échanges a déjà fait rapport au Conseil sur l'état actuel de cette Secuquestion et a été chargé d'entreprendre, en temps opportun, une nouvelle étude du problème.

15. Il convient de noter enfin que les échanges commerciaux des territoires d'outremer avec chacun des pays membres de l'O. E. C. E., ainsi qu'avec les autres territoires appartenant aux zones monétaires associées à ces pays, bénéficient automatiquement, pour leur règlement financier, des facilités offertes par l'Union Européenne de Paiements. Il s'ensuit que les territoires d'outre-mer ne connaissent d'autres difficultés monétaires à l'égard de l'ensemble de la très vaste zone commerciale couverte par l'U. E. P. que celles qui peuvent surgir entre ses membres et qui sont réglées en coopération par les autorités monétaires compétentes dans le cadre de l'Union.

Assistance aux territoires

Assistance technique

1. Ainsi que cela a été souligné à diverses reprises, les territoires ont besoin d'une aide extérieure importante pour réaliser leur développement économique et social et atteindre les objectifs fixés. - Bien entendu, ce sont les pays métropolitains auxquels ils sont attachés qui fournissent l'essentiel de cette aide, de quelque nature qu'elle soit. On citera à cet égard leur contribution exclusive en matière d'organisation administrative et financière, et en matière d'enseignement et de législation. Us font aussi bénéficier les territoires des techniques qu'ils ont mises au point et des recherches qu'ils entreprennent.

2. L'effort des métropoles s'est trouvé appuyé par les études accomplies dans le cadre de l'O. E. C. E. par des groupes d'experts mandatés par le Comité des Territoires d'outremer pour l'étude de secteurs déterminés d'assistance technique. Chaque groupe définit l'importance du domaine à traiter, examine les besoins des territoires, compte tenu des ressources existantes, notamment de celles que les divers gouvernements peuvent mettre à leur mutuelle disposition. Ensuite, des experts déterminent les lacunes qui peuvent être comblées grâce à l'aide des Etats-Unis et formulent, le cas échéant, des recommandations précises pour la soumission éventuelle à l'Economie Co-operation Administration (maintenant Mutual Security Agency) de projets communs à exécuter sur le plan international. Cette procédure a été suivie pour les questions suivantes :

a. L'érosion et la conservation des sols en Afrique, au Sud du Sahara, en liaison avec le Bureau Interafricain d'Information sur la conservation et l'utilisation des sols;

b. L'élevage dans ces mêmes territoires ;

c. L'amélioration des pâturages et l'approvisionnement en eau du bétail;

d. L'amélioration des espèces végétales;

e. La mécanisation de l'agriculture. Corrélativement, des missions d'Assistance technique ont été organisées. Citons :

- *a.* L'étude sur place, en Afrique, par un savant américain accompagné de minéralogistes des pays intéressés, des phénomènes de durcissement des carapaces latéritiques ;
- *b.* L'étude aux États-Unis, par un groupe d'experts en bois tropicaux, des problèmes d'exploitation, de débardage, de sciage, de séchage, de transformation, de commercialisation des bois et de sylviculture;

Une autre mission est en cours de préparation pour l'étude sur place, par un spécialiste américain accompagné d'experts des pays intéressés, de la culture des arachides dans les régions d'Afrique au Nord de l'Equateur.

Assistance en main-d'oeuvre

1. C'est un fait bien connu que le développement économique des territoires souffre d'un manque de main-d'oeuvre qualifiée. L'O. E. C. E. s'est donc penchée sur le problème, et l'étude qu'elle en a faite a abouti à la conclusion que les possibilités d'immigration dans les territoires étaient limitées et qu'il ne pouvait être question d'une immigration massive, mais seulement de l'entrée de personnel spécialisé. - Le Conseil a donc recommandé aux pays membres responsables des territoires en Afrique au Sud du Sahara de faire en sorte que les pays membres disposant d'excédents de main-d'oeuvre susceptible d'être utilisée dans les territoires

considérés soient tenus informés des emplois qui s'y trouveraient disponibles; et à ces derniers pays d'informer les premiers de la nature et des qualifications du personnel qualifié excédentaire qui pourrait être employé dans les territoires considérés.

Fourniture de biens d'équipement

1. Les territoires d'outre-mer attendent de l'extérieur le matériel d'équipement qui leur est indispensable pour la réalisation de leurs projets de développement. Le problème essentiel est l'adaptation de ce matériel aux besoins, compte tenu des facteurs physiques et humains, du lieu d'utilisation. Cette question a été soulignée dans le rapport cité au paragraphe 24 sur la mécanisation de l'agriculture, et le Comité des Territoires d'outre-mer se préoccupe de proposer la mise en oeuvre d'un dispositif de coopération internationale. - D'autre part, dans le but de permettre des économies de dollars, de favoriser les échanges entre les territoires d'outre-mer et l'Europe, et d'intéresser les constructeurs européens aux besoins des territoires d'outre-mer, l'O. E. C. E. communique périodiquement aux pays membres, d'une part, les prévisions d'importation de biens d'équipement pour les territoires d'outre-mer, en provenance de la zone dollar et, d'autre part, la liste des biens d'équipement disponibles sur le marché européen avec l'indication des fournisseurs et des délais de livraison.

Assistance financière

1. Les territoires ne disposent pas des ressources nécessaires à leur mise en valeur économique et à leur développement social. Ils ont besoin d'une aide financière importante dont les caractères ont déjà été examinés aux paragraphes 14 et 15 ci-dessus. Il suffira ici de souligner que corrélativement aux investissements publics qui s'appliquent surtout aux secteurs non lucratifs ou à l'équipement de base, les territoires ont besoin d'investissements productifs fournis pour la plus grande partie par des capitaux privés. Les autorités chargées de la réalisation des plans de développement s'attachent à maintenir l'équilibre entré ces différentes sortes d'investissements, et c'est pourquoi l'insuffisance des investissements privés dans certaines zones géographiques et pour certaines activités productives nécessité une étude sur les moyens propres à y remédier. - Le rapport sur les Investissements en Afrique au Sud du Sahara, déjà cité au paragraphe 14, fournit les renseignements sur l'importance relative de l'aide financière apportée par les métropoles aux territoires d'outremer et donne des indications sur les diverses sources de financement dans la métropole ou ailleurs.

Conclusion

1. La coordination économique qui résulte de tous ces efforts déborde parfois du cadre des pays membres de l'O. E. C. E. pour se développer techniquement de la manière la mieux appropriée; mais son efficacité est renforcée par- l'existence du Comité des Territoires d'outre-mer au sein de l'O. E. C. E., par l'impulsion donnée à la coopération économique européenne par l'Organisation, et par les travaux qu'elle effectue en fonction de la conjoncture générale. En ce qui les concerne, les autoi'ités métropolitaines ont manifesté leur intention de promouvoir, dans le cadre actuellement existant, le développement des territoires d'outre-mer dans la limite de leurs possibilités et dans l'intérêt des populations en cause. Il ne faut pas cependant sous-estimer les difficultés et attendre des résultats rapides; le développement économique et social des territoires pose en effet de nombreux problèmes à échéance lointaine et les efforts accomplis ne pourront, dans bien des cas, porter leurs fruits qu'après d'assez longs délais. Les résultats déjà obtenus, la nature des études entreprises et l'intérêt qu'elles suscitent indiquent que la voie suivie est bonne et encouragent à persévérer dans le même sens.